



HAL
open science

Une famille cévenole Pierre Tribes et Marie Laval

Virginie Dupé

► **To cite this version:**

| Virginie Dupé. Une famille cévenole Pierre Tribes et Marie Laval. Histoire. 2020. dumas-03116145

HAL Id: dumas-03116145

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03116145v1>

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



D.U. Généalogie et Histoire des Familles

Université de Nîmes

session en présentiel 2020

promotion IN20^oBLE

UNE FAMILLE CEVENOLE

Pierre TRIBES et Marie LAVAL

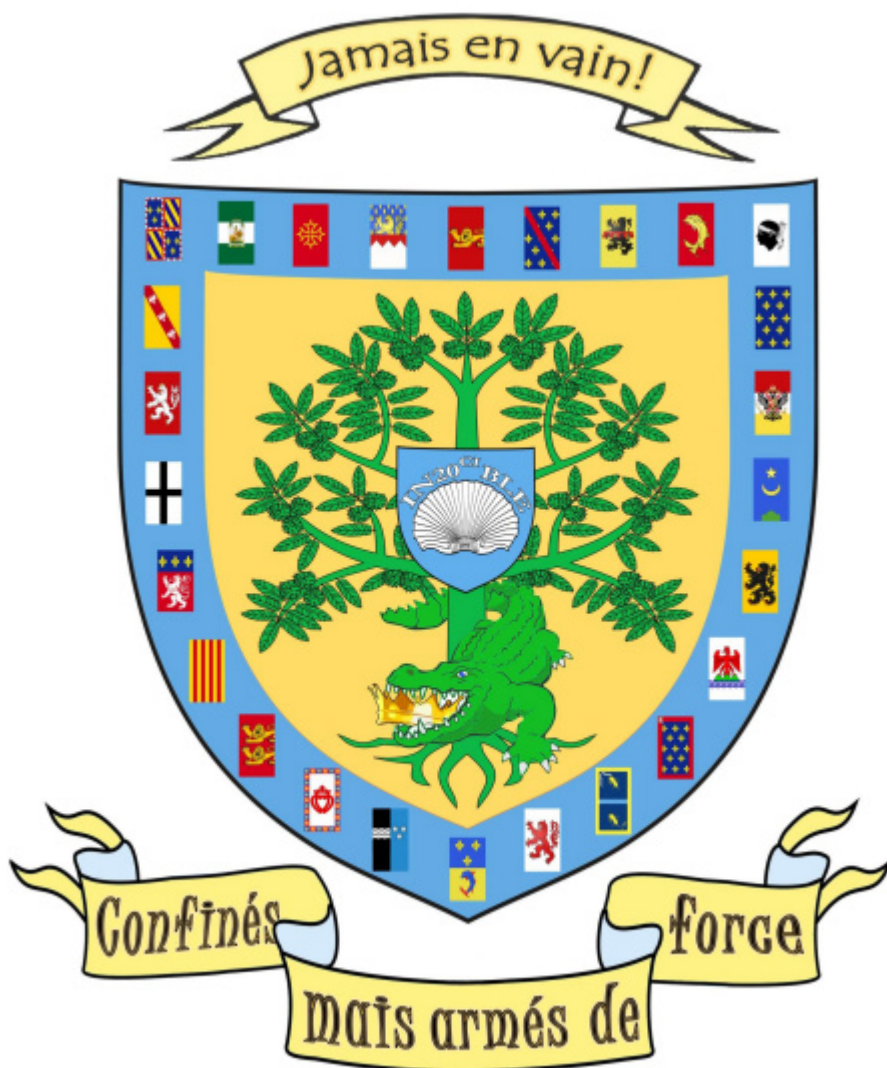
Par Virginie DUPE

Directeur de Recherches : M. Stéphane COSSON

Remerciements :

Merci pour cette année si particulière qui restera dans ma mémoire,
Merci aux enseignants d'avoir été disponibles ,
Merci à mes collègues de promotion, nous avons pu gardé un esprit d'équipe malgré les événements,
Merci à ma famille de m'avoir supportée et de m'avoir accompagnée tout au long de la formation, pendant mes recherches et mon mémoire,

Pour moi, cette année restera une année extra-ordinaire et inoubliable,
malgré les contraintes de la COVID-19



Sommaire

<i>Introduction</i>	<i>6</i>
1. <i>Les consignes pour le mémoire de recherche</i>	
2. <i>Le choix du couple</i>	
3. <i>La méthodologie</i>	
 <i>Chapitre 1 : Le village de Branoux-les-Taillades</i>	 <i>9</i>
 <i>Chapitre 2 : Le couple principal</i>	 <i>13</i>
1. <i>Le mariage</i>	
2. <i>Pierre TRIBES</i>	
a. <i>sa naissance</i>	
b. <i>sa vie</i>	
c. <i>son décès</i>	
3. <i>Marie LAVAL</i>	
a. <i>sa naissance</i>	
b. <i>sa vie</i>	
c. <i>son décès</i>	
4. <i>La famille</i>	
a. <i>les enfants du couple</i>	
b. <i>les frères et sœurs de Pierre</i>	
c. <i>les frères et sœurs de Marie</i>	

<i>Chapitre 3 : Leur descendance</i>	<i>25</i>
1. <i>Les enfants</i>	
2. <i>Les petits-enfants</i>	
3. <i>Les arrières petits-enfants</i>	
<i>Chapitre 4 : Leur ascendance</i>	<i>33</i>
1. <i>Leurs parents</i>	
2. <i>Les aïeuls</i>	
3. <i>Les bisaïeuls</i>	
<i>Arbres généalogiques</i>	<i>39</i>
<i>Annexes</i>	<i>42</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>45</i>

Introduction

1. Les consignes pour le mémoire de recherche :

- ✓ Le couple central s'est marié entre 1833 et 1842, selon les conditions suivantes :
 - Le couple choisi peut être soit des inconnus, soit un couple dans sa généalogie personnelle ou une généalogie que l'on connaît,
 - On peut avoir déjà travaillé sur ce couple,
 - Si le couple s'est marié hors limite, il faut expliquer pourquoi on a choisi celui-ci.

- ✓ À partir du couple principal :
 - Présentation du couple et de leurs frères et sœurs.
 - Remonter trois générations au-dessus avec les frères et sœurs à chaque fois,
 - Présenter les enfants et tous les petits-enfants du couple, y compris les enfants des filles du couple.

- ✓ Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal :

- ✓ On s'évertuera à chercher au moins un document de chaque type :
 - Cadastre
 - Recensement
 - Notaire
 - Armée (états signalétiques par exemple)
 - Hypothèques
 - Succession
 - État civil (NMD)
 - Archives religieuses (BMS)
 - Justice, listes électorales...

- ✓ La méthodologie sera expliquée :
 - comment on a obtenu certains documents,
 - comment on a déduit ou trouvé certaines informations,
 - les blocages rencontrés,
 - comment on est parvenu à se débloquer si cela arrive.

2. Le choix du couple :

Pour ce mémoire, je souhaitais travailler dans les conditions les plus neutres possibles, c'est à dire en temps limité, le temps de la formation, sur une famille que je ne connaissais pas et originaire du Gard, mon lieu de vie, je pensais alors que ce serait plus facile pour les recherches.

Néanmoins je voulais aussi donner du sens à mes recherches. Ainsi, plutôt que de choisir un couple au hasard dans la table décennale d'un village gardois, j'ai sondé mon entourage et proposé à une personne volontaire de me « prêter » sa famille le temps du mémoire.

Le point de départ de mes recherches se place au début du XXème siècle avec le nom, la date et le lieu de naissance du grand-père¹ de la personne volontaire et une préférence pour une généalogie agnatique.

Pour trouver le couple principal, j'ai donc commencé par trouver le père du grand-père, puis le père de son père et enfin le père de ce père. Leurs mariages ont eu lieu soit en 1868, soit en 1828 mais pas dans la décennie 1833-1842 comme demandé dans les consignes.

Que faire ?

Chercher un autre couple parmi les branches maternelles dont l'année de mariage sera dans la décennie demandée ? Choisir un couple portant le même nom entre 1833 et 1842 dans le village en espérant des cousins ? Proposer le couple marié en 1828 ?

Après des hésitations, un peu de réflexion et avec l'attache de mon directeur de recherche, le choix est fixé : ce sera le couple cévenol marié en 1828 :

Pierre TRIBES et Marie LAVAL de Branoux.

3. La méthodologie :

Je ne suis pas généalogiste amateur mais généalogiste débutante. La formation m'a beaucoup apporté tant sur le plan des connaissances que sur le plan de la méthodologie et le mémoire est l'occasion de les mettre en pratique.

Je suis allée plusieurs fois aux Archives Départementales du Gard, j'y ai croisé quelques collègues de promotion qui, comme moi, commençaient leurs recherches.

Et catastrophe, la COVID-19 a renvoyé tout le monde dans ses foyers : adieu les recherches en salle de lecture, bonjour internet et les recherches en ligne. La pandémie bouscule l'ordre dans lequel je pensais mener les recherches avec des déplacements réguliers aux Archives pour alimenter mon mémoire, confinée à domicile, je n'ai à ma disposition qu'un outil : internet.

Les fonds disponibles en ligne des Archives du Gard et de la Lozère ne sont pas les mieux fournis. J'ai exploité au mieux les sites généalogiques, geneanet en version basique, Brozer, un site associatif de téléarchives gardois et des sites d'associations de généalogistes des Cévennes qui proposent quelques documents que les Archives n'ont pas mis en ligne.

Cependant, tout n'est pas sur le web, j'ai donc attendu avec une certaine impatience la réouverture des Archives et de leurs salles de lecture pour consulter des minutes de notaires, les registres de formalités des conservations des Hypothèques, les listes de conscrits...

Compte-tenu des consignes sanitaires à respecter et du nombre limité de documents à consulter, j'ai dû faire des choix : j'ai préféré la consultation des archives des Hypothèques, des notaires... plutôt que les actes d'état civil de Branoux qui ne sont pas en ligne.

Pour ces raisons, quelques informations sont incomplètes sur l'état civil et certains points n'ont pas pu être débloqués.

Préambule :

Pour permettre une lecture plus aisée du mémoire, la commune sera nommée Branoux quelle que soit la période, y compris pour la période antérieure à 1869 pendant laquelle elle s'appelait Blannaves.

Engagement :

Je soussignée, Virginie DUPE, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

CHAPITRE 1 :

Le village de Branoux les Taillades

Branoux-les-Taillades est un village des Cévennes gardoises.

Il est situé dans le nord du département du Gard, à 15 km d'Alès, au pied du col de la baraque sur l'ancienne route menant à la Lozère et au du Collet de Dèze.



www.geoportail.gouv.fr/carte/

Le village de Branoux-les-Taillades est composé de plusieurs hameaux : Blannaves, Branoux, la Planquette, le Castanet, les Taillades.

Jusqu'en 1869, le hameau principal était Blannaves, la route passait alors par le col de la baraque pour rejoindre Le Collet de Dèze et la Lozère.

Puis, le développement économique au XIXème siècle a permis à Branoux de devenir le hameau principal. La décision fut prise de débaptiser le village Blannaves et de l'appeler Branoux.

Idem.	DÉCRET portant que la commune de Blannaves, canton de la Grand'Combe, arrondissement d'Alais (Gard), prendra le nom de Branoux.	1678	92
-------	---	------	----

— 92 —

N° 16,622. — DÉCRET IMPÉRIAL (contre-signé par le ministre de l'intérieur) portant que la commune de Blannaves, canton de la Grand'Combe, arrondissement d'Alais, département du Gard, prendra, à l'avenir, le nom de Branoux. (Paris, 9 Janvier 1869.)

*Bulletin des lois de l'Empire français
Premier semestre de 1869
sur books.google consulté le 20 août 2020*

Enfin, en 1956, la commune a décidé d'accoler le nom des Taillades au nom du village. En effet, le hameau est situé le long de la route nationale actuelle et en face de La Grand Combe, de nombreux habitants s'y sont installés et c'est le plus gros bourg aujourd'hui.

Ainsi, le village se nomme Branoux-les-Taillades depuis le décret du 27 avril 1956.

Le site est riche en vestiges archéologiques : des dolmens, des cupules, des peintures rupestres. Blannaves a aussi un prieuré dont l'église St Pierre, fondée au XI^{ème} siècle est classé monument historique depuis le 6 décembre 1969. C'est une église romane à une nef et deux chapelles latérales².



église St pierre de Blannaves
source www.gard.fr

Un pont traverse le Bremo entre Branoux et la Favède, c'est le pont de Bertrand, car Bertrand Duguesclin l'aurait utilisé. Bien qu'il soit mort en 1380 et le pont construit en 1777 le nom est resté.



Pont de Bertrand
source fr.wikipedia.org

À la révocation de l'Édit de Nantes, des combats importants ont eu lieu pendant la guerre des Camisards. Un de leur chef vivait à Branoux, il s'agit de Gédéon Laporte :

"De taille un peu au-dessus de la médiocre, portant une petite moustache, le visage noir, assez plein, les yeux noirs et vifs", ancien soldat, marié et demeurant à Branoux, Gédéon LAPORTE dirigea militairement, la première troupe des insurgés cévenols, celle qui exécuta l'abbé du Chaila, événement déclencheur de la guerre des Cévennes.

« Il est tué d'un coup de mousquet le 22 octobre 1702 avec une douzaine de camisards, au ravin de Témélac par les troupes royales commandées par Poul. Leurs têtes furent exposées sur le pont d'Anduze.

Un procès est fait à sa mémoire : AD34 C182.282 "convaincu de crimes de lèse-majesté divine et humaine, sacrilèges, assassinats et incendies et d'avoir été le chef des séditieux et scélérats attroupés dans les Cévennes qui ont pris les armes contre le roi, pour réparation de quoi, que sa mémoire demeure éteinte et supprimée et condamnée à perpétuité, ses biens acquis confisqués au profit du roi. A Montpellier le 5 novembre 1702". Sources : Mazel p 21, Marion p 178, Bosc I 184, I 230, I 257, Grégoire Vidal, Lettres et rapports p 64. »
(source ww.camisards.net) »

Durant cette guerre, de nombreuses exactions ont lieu. En 1703, les Camisards mettent le feu à l'église (catholique) de Blannaves et la même année, le hameau de Branoux à majorité protestante est pillé et partiellement détruit faisant une cinquantaine de morts.
(voir annexe)

Depuis, le climat est plus apaisé. En 1957, le barrage de Camboux est construit sur le gardon d'Alès pour alimenter en électricité la région et les mines de La Grand Combe.

La ville de Branoux-les-Taillades bénéficie maintenant des activités nautiques du lac de retenus des eaux.

Chapitre 2 :

Le couple principal

Pierre TRIBES et Marie LAVAL

1. Le mariage

Le 25 janvier de l'année 1828 est célébré le mariage³ de Pierre TRIBES et de Marie LAVAL dans la commune de Branoux. Les bans⁴ ont été publiés devant la porte principale de la maison commune les dimanche 6 et 13 janvier courant.

Pierre TRIBES est âgé de 33 ans sur l'acte, il est le fils légitime et majeur de feu Jean TRIBES, décédé en 1793 et de feu Jeanne TEISSEBRE, décédée en 1824.

Marie LAVAL est âgée de 24 ans, elle est la fille de David LAVAL, présent au mariage et de Louise SOUSTELLE, décédée en 1808.

Quatre témoins sont également présents à la cérémonie : Jean Jacques MOUREL, Pierre PELLET, Etienne MARTEL et Esprit MALPLAT habitants du village voisin de Ste Cécile d'Andorge.

7
tribes
laval
tribes
laval

Le 25 mil huit cent vingt huit et le vingt cinq janvier de l'année mil huit cent vingt huit devant nous maire officier de l'état civil de la commune de Blannaves canton de St Martin de Valgagnes de la Douze (germinal de l'an deux de la République) au lieu de Veiras commune du Collet de Dèzes (Lozère), cultivateur, habitant depuis huit ans au lieu du Manadal susdite commune de Blannaves, fils majeur et légitime à feu Jean Tribes, décédé le treize germinal de l'an deux de la République au lieu de Veiras, et de Jeanne Teissedre, décédée audit lieu de Veiras dans l'année mil huit cent vingt quatre, comme il est constaté par une attestation ci-jointe, habitant au lieu du Manadal commune de Blannaves d'une part

Et Marie Laval âgée de vingt quatre ans et deux mois, née au lieu du Manadal le dix frimaire de l'an douze de la République, fille majeure et légitime à St David Laval, ici présent et consentant au présent mariage, et de feu Louise Soustelle, décédée au lieu du Manadal le quatorze novembre mil huit cent huit, habitant avec son père au lieu du Manadal d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la porte principale de cette maison commune; savoir: les dimanches six et treize janvier courant mois à l'heure de midi, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du code civil, intitulé, Du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Tribes et Marie Laval sont unis par le mariage; de quoi nous avons dressé acte en présence de Jean Jacques Mourel, propriétaire cultivateur, âgé de trente six ans, habitant à son domaine de Pradon, de St Pierre Pellet, propriétaire foncier, âgé de quarante un ans, de Esprit Malpat, maçon, âgé de trente ans, et de Etienne Martel, propriétaire foncier, âgé de soixante deux ans, ces trois derniers habitant au lieu de la levade, commune de Ste Cécile d'Andorge, ainsi que ledit Mourel.

« L'an mil huit cent vingt huit et le vingt cinq janvier à huit heures du matin par devant nous, maire officier de l'état civil de la commune de Blannaves, canton de St Martin de Valgagnes, arrondissement d'Alais, sont comparu S[ieu]r Pierre Tribes, âgé de trente trois ans et onze mois, né le douze germinal de l'an deux de la République, au lieu de Veiras, commune du Collet de Dèzes (Lozère), cultivateur, habitant depuis huit ans au lieu du Manadal susdite commune de Blannaves, fils majeur et légitime à feu Jean Tribes, décédé le treize germinal de l'an deux de la République au lieu de Veiras et de Jeanne Teissedre, décédée audit lieu de Veiras dans l'année mil huit cent vingt quatre, comme il est constaté par une attestation ci-jointe, habitant au lieu du Manadal, commune de Blannaves d'une part

Et Marie Laval, âgée de vingt quatre ans et deux mois, née au lieu de Manadal le dix frimaire de l'an douze de la République, fille majeure et légitime à S[ieu]r David Laval, ici présent et consentant au présent mariage et de feu Louise Soustelle, décédée au lieu du Manadal le quatorze novembre mil huit cent huit, habitant avec son père au lieu du Manadal d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la porte principale de notre maison commune; savoir: les dimanches six et treize janvier courant mois à l'heure de midi, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du Code Civil intitulé du Mariage; avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Tribes et Marie Laval sont unis par le mariage; de quoi nous avons dressé acte en présence de Jean Jacques Mourel, propriétaire cultivateur, âgé de trente six ans, habitant à son domaine de Pradon, de S[ieu]r Pierre Pellet, propriétaire foncier, âgé de quarante un ans, de Esprit Malpat, maçon, âgé de trente ans, et de Etienne Martel, propriétaire foncier, âgé de soixante deux ans, ces trois derniers habitant au lieu de la levade, commune de Ste Cécile d'Andorge, ainsi que ledit Mourel. »

extrait de l'acte de mariage du 28 janvier 1828
AD30 - 5 E 2032 mariages p 101 et 102/132

L'acte de mariage nous apprend que Pierre TRIBES est originaire du Collet de Dèze, village voisin et réside depuis huit ans à Branoux. Les deux futurs époux vivent au même endroit : le lieu-dit Manadal ou Mas Nadal. Pierre est cultivateur, Marie vit chez son père.

Aucun contrat n'est mentionné dans l'acte de mariage.

Cependant, lors de la consultation du registre des mutations par décès pour Marie LAVAL, il est précisé que les époux étaient mariés sous le régime dotal.

AD30 15 Q 3 4 : succession directe enregistrée le 19 septembre 1885 sous le n°70

« Elle était veuve de Tribes Pierre, avec lequel elle était mariée sous le régime dotal »

2. Pierre TRIBES

a. sa naissance

Pierre TRIBES naît au Collet de Dèze en Lozère, commune riveraine de Branoux.

Aujourd'hui douze germinal l'an second de la république française une et indivisible à une heure après midi et par devant nous Therond Mathieu, officier public membre de la municipalité de la commune du Collet de Dèze, département de la Lozère, élu le neuf mars de l'année mil sept cent nonante trois (vieux stile) pour dresser les actes destinées à constater les naissances, mariages et décès du citoyen, est comparu dans la sale publique de la maison commune, la citoyenne Jeanne teissedre, veuve tribes âgée de trente huit ans, domiciliée au lieu de veiras, assistée des citoyens Jacques Corbier cultivateur, âgé de cinquante deux ans, domicilié au lieu de tignac et de Paul passebois, cordonnier, âgé de soixante quatre ans, habitant audit lieu, n'étant parents ni alliés des parties, a déclaré à moy Therond Mathieu qu'elle s'est accouchée le trois mars mil sept cent nonante trois (vieux stile) dans sa maison située audit lieu de veiras d'un enfant mâle lequel m'a présenté et auquel il a été donné le prénom de Pierre, d'après cette déclaration que la dite Jeanne teissedre, mère de l'enfant, Jacques Corbier et Paul passebois ont certifié conforme à la vérité et à la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec moy, la partie a déclaré ne savoir le faire, fait le jour, mois et an que dessus

Acte de naissance de Pierre TRIBES
AD 30 - EDT 051 E1 naissances (1793-1800) p29 et 30/143

La déclaration de la naissance de Pierre TRIBES⁵ nous donne plusieurs renseignements :

Sa mère, Jeanne TEISSEDRE déclare à l'officier d'état civil le 12 germinal de l'an II (1er avril 1794) qu'elle est veuve et qu'elle a accouché le 3 mars 1793 d'un enfant mâle prénommé Pierre, l'enfant a alors 1 an et presque 1 mois.

Le lendemain, 13 germinal de l'an II, Jeanne TEISSEDRE déclare officiellement le décès du père qui a eu lieu le 5 décembre 1793.

Sur ces deux actes, Jeanne TEISSEDRE habite au lieu-dit de Veiras du Collet de Dèze.

Les raisons pour lesquelles elle a attendu plusieurs mois pour déclarer la naissance de son fils et le décès de son mari sont difficiles à appréhender : officier d'état civil peu disponible, parents non habitués à déclarer les naissances et décès auprès de la maison commune, baptême célébré mais non trouvé...

à sa vie :

Dans les actes de naissance et de décès de cinq de ses enfants, Pierre TRIBES est décrit comme un ex-militaire actuellement propriétaire cultivateur. J'ai donc fait des recherches dans les archives militaires et dans les archives foncières.

✓ *sa vie de militaire :*

Compte-tenu de son âge, il a 20 ans en 1813, c'est peut-être un soldat de Napoléon.

Dans un premier temps, j'ai souhaité consulter les listes des conscrits du département de Lozère (lieu de jeunesse de Pierre) mais cela n'a pas été possible, l'incendie de la préfecture à Mende en 1887 a détruit beaucoup de documents des séries modernes.

Je tente alors la sous-série 1M des Archives Départementales du Gard (lieu de vie de Pierre) pour consulter les courriers d'attribution de distinctions honorifiques. En effet, Napoléon III décore de la médaille de Ste Hélène, les soldats qui ont participé aux campagnes entre 1792 et 1815 avec Napoléon Ier et toujours en vie en 1857.

Deux documents sont trouvés :

- un état des anciens militaires de la commune de Branoux qui ont obtenu la médaille de Sainte Hélène sur lequel est mentionné le numéro de son brevet : 116811 sans autre information et
- un état des anciens militaires⁶ qui ont servis dans la période de 1792 à 1815 de l'arrondissement d'Alès dont fait partie la commune :

n°	Nom et Prénom	Dates		
		de la naissance	de l'entrée au service	de la sortie du service
10	Tribes Pierre	01	11/14	11/14

extrait état des anciens militaires qui ont servis dans la période 1792 à 1815
arrondissement d'Alais
AD30 - 1 M 1046

J'apprends que Pierre TRIBES a servi pendant l'année 1814 mais je n'ai pas d'information sur le régiment de service.

Les archives de la Grande Chancellerie ont brûlé lors de la Commune de Paris en 1871, les dossiers des brevetés ont disparu.

Je me tourne alors vers le site Mémoire des Hommes du ministère des Armées qui propose la consultation des registres matricules des hommes de troupe de l'infanterie de ligne sur la période 1802-1815.

La lecture des registres concernés par l'année 1814 et disponibles en ligne, me permet de trouver dans les registres du 53ème régiment⁷ d'infanterie de ligne un Pierre TRIBES, domicilié au Collet, département de la Lozère.

N.° 401 Tribes	Arrivé au Corps le 7 avril 1813
(prénoms)	enrôlé volontaire
Arrivé au Corps le 7 avril 1813	incorporé, venant d n. 53
fils de Pierre et	conscrit de l'an
de Nicole Leroux né le 10 août 1794	remplaçant un conscrit de l'an
à Cottet canton d Cottet	du département d
département d Lozère	compris sur la liste de désignation du canton
taille d un mètre 63 centimètres	d sous le N.°
visage oval front rond yeux gris	son dernier domicile était à
nez moy. bouche petite menton rond	département d
cheveux et sourcils noirs marques	profession d
particulières	

Site mémoire des Hommes -SHD/GR21 YC 448 p70/346

Le 12 mai 1814, le 53ème régiment d'infanterie perd le numéro 53 et prend le numéro 49, un nouveau registre⁸ est créé, c'est le double du registre du 53ème. Dans ce nouveau registre, le descriptif du matricule 401 n'est plus le même : la Lozère est devenue l'Isère.

N.° 401 Tribes	Arrivé au Corps le 7 avril 1813
(prénoms)	enrôlé volontaire
Arrivé au Corps le 7 avril 1813	incorporé, venant d n. 53
fils de Pierre et	conscrit de l'an
de Nicole Leroux né le 10 août 1794	remplaçant un conscrit de l'an
à Cottet canton d Cottet	du département d
département d Lozère	compris sur la liste de désignation du canton
taille d'un mètre 63 centimètres,	d sous le N.°
visage oval front rond yeux gris	son dernier domicile était à
nez moy. bouche petite menton rond	département d
cheveux et sourcils noirs marques	profession d
particulières	

Site mémoire des Hommes -SHD/GR21 YC 417 p70/346

En outre, des différences existent avec l'état civil de Pierre TRIBES : dans le registre, sa mère s'appelle Nicole Leroux au lieu de Jeanne Teissedre et il est né en août 1794 au lieu de l'an II ou 1793.

En l'état, il est difficile de dire s'il s'agit d'erreur de transcription ou si c'est la bonne personne.

N'ayant pu consulter les archives des unités au Service Historique de la Défense (SHD), je ne peux pas confirmer ou infirmer si c'est le régiment de son service, d'autant que tous les registres ne sont pas encore numérisés.

✓ sa vie de propriétaire cultivateur :

Afin de dénombrer les biens immobiliers de Pierre TRIBES, je vais faire une recherche dans les registres du Cadastre puis une recherche dans les registres des Hypothèques.

> le cadastre

La consultation de la matrice cadastrale⁹ des propriétés foncières de la commune de Branoux entre 1827 et 1831 recense les propriétés bâties et non bâties de Pierre TRIBES.

NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNEE de la muta- tion.	de la section.	du N. du plan.	INDICATION		COTENANCE IMPOSABLE						CLASSE	REVENU				FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus, acquis.
				DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par PARCELLE.			TOTAL.				par PARCELLE.		TOTAL.		
						Arp.	Pers.	Mil.	Arp.	Pers.	Mil.		Francs.	Cent.	Francs.	Cent.	
<i>Cribes Pierre</i>	1837	C	123	<i>Ribemale</i>	<i>vignes</i>	27	90	4	05	100	2	6	44	95	131		
<i>Cribes</i>	1837		124		<i>vignes</i>	27	90	3	30	90	2	00	12	43	131		
<i>Cribes</i>	1837		125		<i>vignes</i>	11	20	2	67	40	2	19	29	24	131		
<i>Jean Baptiste de Pierre</i>	1837		126		<i>terres</i>	12	10	4	17	90	5	50	47	23	131		
<i>Cribes Ferdinand</i>	1837		127		<i>terres</i>	24	40	6	95	00	5	24	53	19	131		
<i>au Mas Nadal</i>			305	<i>Castillon</i>	<i>châtaign.</i>	81	30	6	95	44	4	4	07	52	59		
<i>(1907)</i>			503	<i>Castillon</i>	<i>châtaign.</i>	2	42	80	1/2	1/2	5	8	02	27	59		
			503	<i>Cribes</i>	<i>terres</i>	06	80	7	46	14	5	24	38	40			
	1860	C	30	<i>Cribes de fer</i>	<i>châtaign.</i>	14	90				1/2	1	02		131		
			31	<i>Cribes</i>	<i>terres</i>	01					4		40		131		
			170	<i>Lancien</i>	<i>vignes</i>	08	80				4		35		131		
			171	<i>Cribes</i>	<i>terres</i>	12	90				3		05		131		
			201	<i>Massabuyes</i>	<i>Châtign.</i>	08	110				3	1	34		131		
			203	<i>Cribes</i>	<i>Châtign.</i>	03	20				3		29		131		

Extrait folio 235 de la matrice cadastrale

AD30 - 3 P 3400 matrice cadastrale

Pierre TRIBES est sur la première ligne, en 1837, il possède les parcelles C 123 à C 127 au lieu-dit Ribemale. Ce sont des vignes, des pâtures, des terres avec mûriers, des châtaigneraies, des terres. Il y a eu une vente de propriétés entre Pierre TRIBES en folio 235 et le propriétaire en folio 131 de la matrice : Casimir LAYRE ici.

> les Hypothèques

Dans les tables alphabétiques du bureau de la conservation des Hypothèques d'Alès dont dépend la commune de Branoux. Pierre apparaît dans le volume 150¹⁰ des tables alphabétiques. Les formalités le concernant sont recensées dans le volume n°81 en case n°542.

PRÉNOMS ou, s'il y a lieu, DÉNOMINATIONS ANTÉRIEURES DES SOCIÉTÉS, associations et syndicats	DATE DE NAISSANCE ou de la constitu- tion définitive des sociétés, associa- tions et syndicats	LIEU DE NAISSANCE ou, s'il y a lieu, NUMÉROS D'IMMATICULATION au registre analytique du commerce.	PROFESSIONS	DOMICILES ou SIÈGES SOCIAUX	RÉPERTOIRE	
					NUMÉRO du volume	NUMÉRO de la case
<i>Pierre</i>			<i>prop^{re}</i>	<i>C^{ue} de Blannaves.</i>	<i>81</i>	<i>542</i>

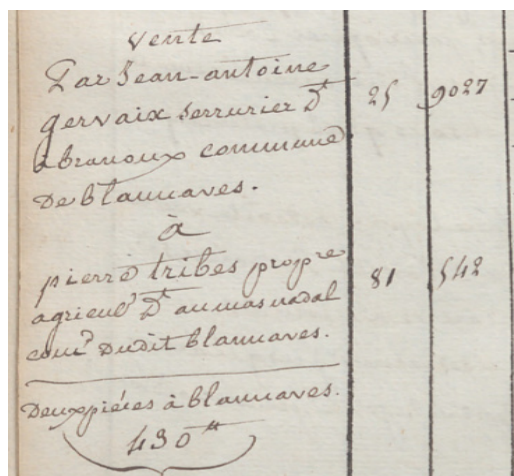
AD30- 40 Q 5 81

table alphabétique du bureau de la conservation d'Alès

Le volume n°81¹¹ du répertoire des relevés des formalités indique dans la partie gauche

CASE N.° 542. <i>Cribes pierre.</i>					
REGISTRES DE FORMALITÉS. N.°	DATES des TRANSCRIPTIONS.	ACQUI- TION, vente ou saisie.	ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	DÉNONCIATION de la saisie; NOTIFICATION aux créanciers.	RADIATION de LA SAISIE.
<i>121</i>	<i>69</i>	<i>17.7^{Oct} 1827</i>	<i>acq^{on}</i>	<i>450-^u</i>	

Registre de formalités n°		Dates des transcriptions	Acquisition, vente ou saisie	Évaluation ou prix porté dans l'acte
Du volume	De l'article			
121	63	17 septembre 1827	acq[uisiti]on	430

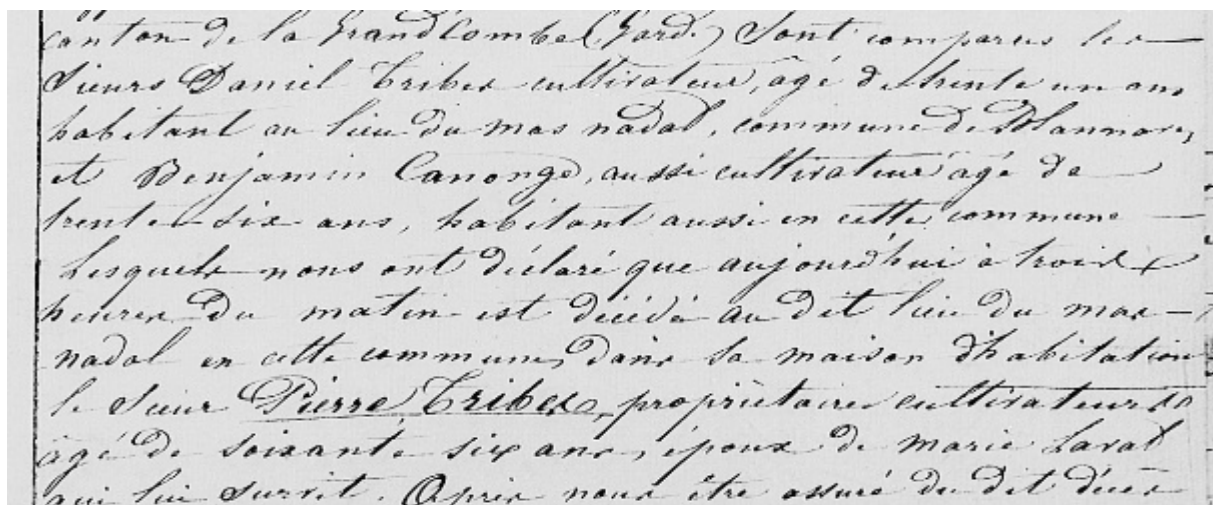


L'article n°63¹² (extrait ci-contre) est un acte d'acquisition de deux parcelles de vignes et « hermes » sur la commune de Branoux par Pierre TRIBES auprès de Antoine GERVAIS pour un montant de 400 francs payables dans cinq ans, la somme produisant des intérêts à payer chaque année. L'acte est établi le 11 mars 1827 par Me Jean Victor LAVAL, notaire à Branoux et enregistré le 26 mars 1827 au bureau de la conservation des Hypothèques.

Et en partie droite, une créance de 421 francs est inscrite en date du 17 septembre 1827, l'acte est enregistré à l'article 338 du volume n°114. Je n'ai pas pu le consulter.

c. son décès :

Pierre TRIBES s'éteint au Mas Nadal à Branoux le 8 mars 1860¹³.



Extrait acte de décès de Pierre Tribes
AD 30 -5 E 2152 NMD(1853-1862) p225/256

« sont comparus
sieurs Daniel Tribes, cultivateur âgé de trente un ans
habitant au lieu du mas nadal, commune de Blannaves
et Benjamin Canonge, aussi cultivateur âgé de
trente six ans, habitant aussi en cette commune
lesquels nous ont déclaré que aujourd'hui à trois
heures du matin est décédé au dit lieu du mas
nadal en cette commune dans sa maison d'habitation
le sieur Pierre Tribes, propriétaire cultivateur
âgé de soixante six ans, époux de Marie Laval
qui lui survit..... »

La table alphabétique¹⁴ des successions et absences du bureau de la conservation des Hypothèques mentionne un testament enregistré le 28 mai 1860.

<p>Tribes Pierre prop[riétaire] au mas Nabal 66 8 mars 1860 époux de Marie Laval Test. luy le 28 mai 1860</p>							
<p>Extrait de la table alphabétique des successions et absences AD 30 - 4 Q 9 10</p>							
Tribes	Pierre	prop[riétaire]	Blannaves	66	08/03/60	Époux de Marie Laval	Test enr le 28 mai 1860

Sur la déclaration de succession¹⁵, les biens meubles sont décrits ainsi que les biens immeubles.

Meubles

1° six chaises évalués trois francs	3.
2° un lit évalué vingt cinq francs	25.
3° une table deux francs	2.
4° linge évalué dix francs	10.
5° outils aratoires dix francs	10.
6° Vestiaire du défunt cinquante francs	50.
<hr/>	
total cent francs	100.

immeubles non affermés
à *Blannaves*

1° une pièce de terre châtaigniers de 81 ares 30 cent au q ^r de section n° 395 de la sect. C. revenu douze francs	12.
2° terre châtaigniers de 2 hect. 42 ares 80 cent n° 502 de la même sect. revenu quinze francs	15.
3° terre de six ares 80 cent n° 503 de la même sect ^{on} d'un revenu de dix francs	10.
<hr/>	
total trente sept francs	37.
au capital de sept cent quarante francs	740.

Extrait de la déclaration de succession de Pierre Tribes
AD30 - 15 Q 3 37 - succession directe n°1023

« Meubles

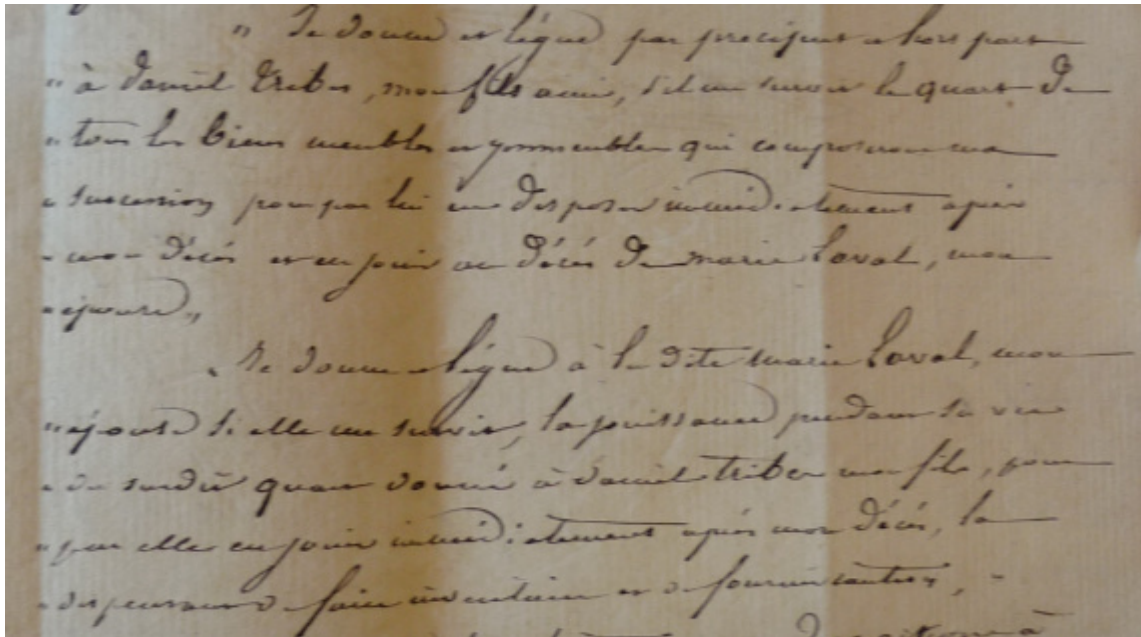
1° six chaises évalués trois francs	3
2° un lit évalué vingt cinq francs	25
3° une table deux francs	2
4° linge évalué dix francs	10
5° outils aratoires dix francs	10
6° vestiaire du défunt cinquante francs	50
total	100»

Immeubles

1° une pièce de terre châtaigniers de 81 ares 30 cent au q ^r de ser n° 395 de la section C revenu douze francs	12
2° terre châtaigniers de 2 hect 42 ares 80 cent n° 502 de la même section revenu quinze francs	15
3° terre de six ares 80 cent n° 503 de la même sect ^{on} d'un revenu de dix francs	10
total trente sept francs	37
au capital de sept cent quarante francs	740 »

Il est aussi précisé que Me Chapon, notaire à La Grand Combe a reçu le testament¹⁶ de Pierre TRIBES le 14 mai 1854 et que ce dernier est enregistré le 28 mai 1860.

Aussi, je consulte les minutes de Me Chapon et à la date indiquée, le notaire a écrit les dernières volontés de Pierre TRIBES en présence de deux témoins.



Extrait du testament de Pierre Tribes
AD30 – 2 E 29 article 137

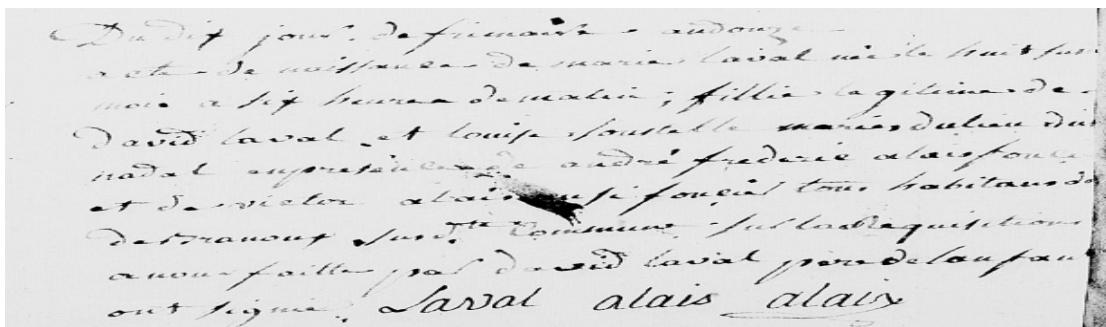
« je donne et lègue par préciput et hors part
à Daniel Tribes, mon fils aîné, s'il me survit le quart de
tous les biens meubles et ymmeubles qui composeront ma
succession pour par lui en disposer immédiatement après
mon décès et en jouir au décès de Marie Laval, mon
épouse.

Je donne et lègue à la dite Marie Laval, mon
épouse si elle me survit, la jouissance pendant sa vie
du susdit quart donné à Daniel Tribes, mon fils pour,
par elle en jouir immédiatement après mon décès, la
dispensant de faire inventaire et de fournir caution »

3. Marie LAVAL

a. sa naissance :

Marie LAVAL naît à Branoux le 8 frimaire de l'an XII¹⁷ (30 novembre 1803).



AD30 – 5 E 2025 naissances an X – 1812 p14/115

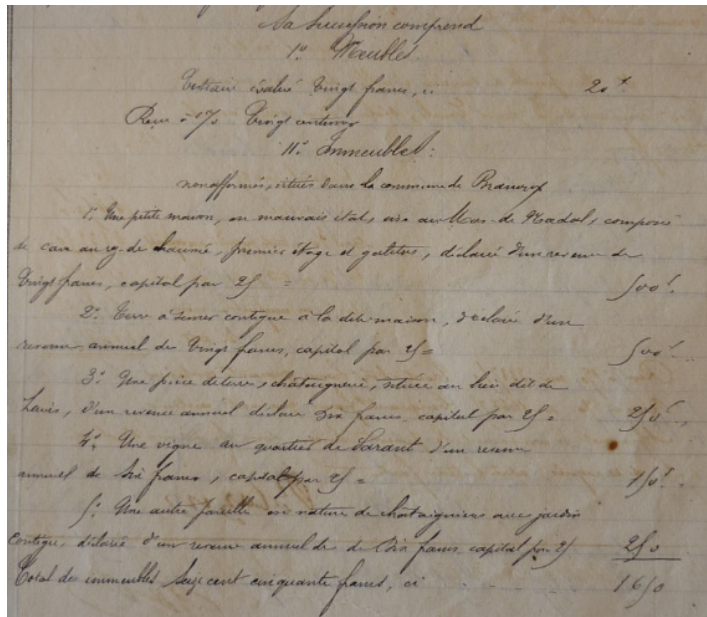
« Du dix jour de frimaire an douze

Acte de naissance de Marie Laval née le huit susdit mois à six heures de matin, fille légitime de David Laval et Louise Soustelle mariés du lieu du
nadal en présence de andré frederic alais foncier et de victor alais aussi foncier tous habitant du lieu de Branoux susdite commune, sur la réquisition
à nous faite par David Laval, père de l'enfant ont signé Laval Alais Alais

Constaté par moi, jean pierre Alais maire de la commune suivant la loi et faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
ont signé Laval Alais Alais »

ci. son décès :

Marie LAVAL, veuve TRIBES meurt au Mas Nadal à Branoux à l'âge de 82 ans le 29 mars 1885¹⁸. Elle laisse pour seul successeur son fils aîné Daniel TRIBES comme il apparaît sur la déclaration de succession¹⁹ dans le registre du bureau de la conservation des Hypothèques de La Grand Combe.



Extrait de la déclaration de succession de Marie Laval
AD30 - 15 Q 3 4 - succession directe n°70

« Sa succession comprend

	<i>Ier meubles</i>	
vestiaire évalué vingt francs, ci reçu à 1% vingt centimes		20 f
	<i>II immeubles</i>	
<i>non affermés situés dans la commune de Branoux</i>		
1° une petite maison en mauvais état, sise au Mas de Nadal composée de cave au rez de chaussée, premier étage et galetas déclarée d'un revenu de vingt francs, capital par 25 =		500 f
2° terre à semer contigue à ladite maison déclarée d'un revenu annuel de vingt francs, capital par 25		500 f
3° une pièce de terre, châtaignerie situé au lieu dit de Lavès d'un revenu annuel déclaré dix francs, capital par 25		250 f
4° une vigne au quartier de Sarant d'un revenu annuel de six francs, capital par 25		150 f
5° une autre parcelle en nature de châtaigniers avec jardin contigu, déclaré d'un revenu annuel de dix francs, capital par 25		250 f
total des immeubles seize cent cinquante francs, ci		1650 f »

La déclaration de succession mentionne que Marie LAVAL n'a pas fait de testament. Pourtant, en date du 14 mai 1854, Me Chapon a écrit le même type de testament que pour son mari Pierre ¹⁵.

4. La famille

a. Les enfants du couple :

Le couple aura six garçons et deux filles entre 1828 et 1841, seulement deux d'entre eux parviendront à l'âge adulte.

Avant leur mariage, Pierre et Marie vivaient au lieu dit Mas Nadal (Manadal sur leur acte de mariage) de la commune de Branoux. Tout naturellement, ils s'y installent après leur mariage.

Dans le recensement de 1836²⁰ le village de Branoux compte 714 habitants, le couple Pierre TRIBES et Marie LAVAL vit avec ses trois enfants, c'est le 71^{ème} ménage recensé, aucun lieu n'est indiqué.

345	71	Tribes	Pierre	cultivateur	1				43 ans
346	71	Laval f[emm]e Tribes	Marie					1	33 ans
347	71	Tribes	Pierre Daniel		1				8 ans
348	71	Tribes	Louis Auguste		1				7 ans
349	71	Tribes	David Eugène		1				2 ans

Extrait du recensement de la commune de Branoux
AD30 -6 M 200 1836

345 71 Tribes Pierre cultivateur 43 ans
346 71 Laval f[emm]e Tribes Marie 33 ans
347 71 Tribes Pierre Daniel 8 ans
348 71 Tribes Louis Auguste 7 ans
349 71 Tribes David Eugène 2 ans

b. Les frères et sœurs de Pierre :

Trouver les frères et sœurs de Pierre n'a pas été simple.

La famille est protestante, Louis XIV a révoqué l'édit de Nantes en 1685, les temples et les registres sont souvent détruits. Les pasteurs deviennent itinérants et exercent dans la clandestinité sur de grands territoires, les registres tenus sont clandestins de 1685 à 1787, ce sont les registres du Désert. Dans mon cas, les registres nous sont parvenus et ont été transmis aux Archives Départementales de Lozère en 1998 par don privé. Ils sont rattachés ou au Collet de Dèze ou à Vialas.

En consultant ces registres, j'ai recensé 3 sœurs et 1 frère :

- Elisabeth née le 22 décembre 1782,
baptisée²¹ le 25 décembre 1782 par le pasteur de Sabatier
son parrain est Pierre TRIBES
sa marraine Elisabeth TRIBES
décès non trouvé
- Jeanne née vers 1787 (selon acte de mariage)
mariée²² le 16 octobre 1809 avec Jean Pierre TOUR
décédée²³ le 1er mars 1863 à soixante seize ans
- Jean Pierre né le 26 mars 1789
baptisé²⁴ le 3 avril 1789 par le pasteur de Sabatier
son parrain est Pierre GINOUX

sa marraine Elisabeth TRIBES
marié²⁵ le 2 novembre 1813 avec Marie GINOUX
décédé²⁶ veuf, le 22 février 1870

- Suzanne née le 29 octobre 1791
baptisée²⁷ le 31 octobre 1791
son parrain est Pierre TRIBES
sa marraine est Susane Bonijol
décès non trouvé

c. Les frères et sœurs de Marie :

Son père David LAVAL est né le 27 décembre 1763 à Branoux (selon acte de mariage), il se marie²⁸ à Lamelouze le 19 pluviôse de l'an XI (29 janvier 1803) avec Louise SOUSTELLE, née à Lamelouze le 18 février 1776 (selon acte de mariage). Ils ont deux enfants : Marie et David Jean.

Après le décès le 14 novembre 1808²⁹ de Louise SOUSTELLE, David LAVAL se remarie le 1er mai 1820³⁰ avec Marie PANTEL, née à Vialas le 05 août 1782. Ils auront une fille : Marie Mélanie.

David LAVAL s'éteint à l'âge de soixante-six ans le 18 février 1830 au Mas Nadal de Branoux.

Ainsi, Marie est l'aînée d'une fratrie de 3 enfants :

- David Jean LAVAL, né le 5 mars 1806³¹ à Branoux,
marié le 16 mars 1836 à St Michel de Dèze avec Louise Lucie SALLES
décédé le 9 juin 1870 à Branoux
- Marie Mélanie LAVAL née le 11 novembre 1825³² à Branoux
sœur consanguine de Marie et David,
selon l'acte de rente viagère³³ du 29 août 1874, elle est majeure et célibataire
décès non trouvé

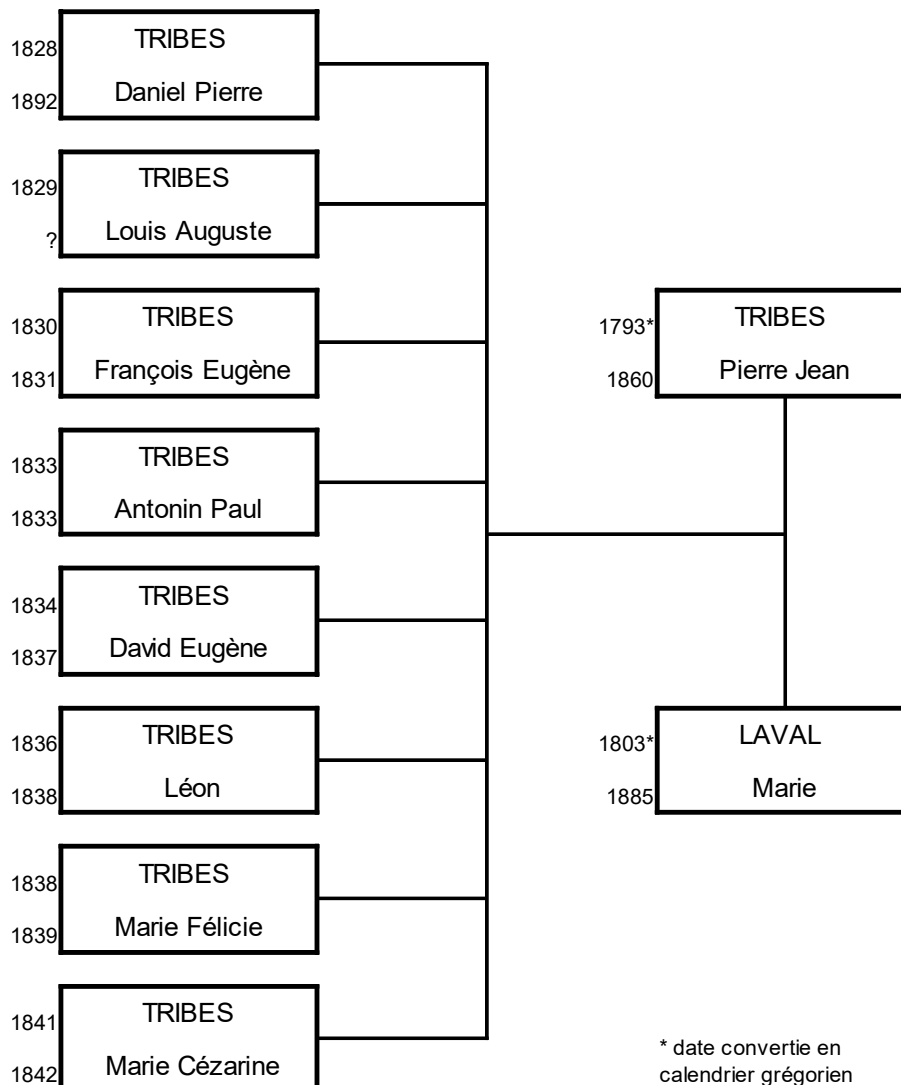
Chapitre 3 :

Leur descendance

1. Les enfants

Pierre et Marie ont eu huit enfants, six garçons et deux filles, tous nés à Branoux. Seuls les deux aînés parviendront à l'âge adulte, les six autres décéderont en bas âge.

- Daniel Pierre né le 28 janvier 1828³⁴,
- Louis Auguste né le 18 octobre 1829³⁵,
- François Eugène né le 2 novembre 1830³⁶ et décédé à dix mois le 2 septembre 1831³⁷,
- Antonin Paul né le 8 mars 1833³⁸, décédé à quatre jours le 13 mars 1833³⁹,
- David Eugène né le 21 septembre 1834⁴⁰ et décédé à deux ans six mois le 21 mars 1837⁴¹,
- Léon né le 22 septembre 1836⁴² et décédé à un an quatre mois le 18 février 1838⁴³,
- Marie Félicie née le 23 avril 1838⁴⁴ et décédée à seize mois le 13 septembre 1839⁴⁵,
- Marie Cézarine⁴⁶ née le 10 septembre 1841 et décédée à neuf mois le 5 juillet 1842⁴⁷.



a. Daniel Pierre TRIBES

Daniel est le fils aîné de Pierre et Marie, né le 28 janvier 1828³³, quelques jours après le mariage de ses parents.

Il se marie le 20 janvier 1868⁴⁸ au Collet de Dèze avec Madelaine Rosalie GINOUX, sans profession née le 12 janvier 1841⁴⁹ dans cette même commune.

Pierre est âgé de quarante ans et Rosalie de vingt sept ans.

Le jour même, ils ont préalablement signé un contrat de mariage chez Maître François Charles Guérin, notaire en résidence au Collet de Dèze.

Le contrat⁵⁰ précise les points suivants :

- Les futurs époux seront mariés et vivront sous le régime dotal,
- Les époux Ginoux donnent à leur fille la somme de deux mille francs à titre d'avancement d'hoirie sur leur future succession,
- Un premier paiement de trois cents francs se fera dans trois ans à compter de la date du contrat, le second paiement de trois cents francs un an après le premier, et le troisième paiement de quatre cents francs un an après le second paiement,
- Les mille francs restant ne seront exigibles qu'au décès du dernier vivant des donateurs.

L'acte est réalisé dans la demeure des époux GINOUX, parents de la future mariée, en présence de Marie LAVAL, mère du futur marié et des témoins : Jean Pierre Victor LARGUIER, maire et propriétaire du Collet et Clément Jean Baptiste Lacombe, directeur du bureau de distribution des postes du Collet.

Le contrat est enregistré le 3 février 1868 au bureau de St Germain de Calberte.

Rosalie est la dernière fille de Jean Victor GINOUX (1800–1887) et Jeanne Magdeleine MARION (1810-1868), ils ont vécu à Branoux et ont 7 enfants :

- Jean Armand né le 6 février 1829⁵¹, décédé le 24 janvier 1830
- Jean Frédéric né le 15 mai 1830⁵²,
- Madeleine Sophie née 19 janvier 1833⁵³, décédée le 22 janvier 1833⁵⁴
- César Adrien né le 21 avril 1834⁵⁵
- Madeleine Virginie née le 7 janvier 1836⁵⁶, décédée le 30 novembre 1837⁵⁷
- Louise Hortense née le 31 décembre 1838⁵⁸

Daniel TRIBES et Rosalie GINOUX ont cinq enfants, deux filles et trois garçons, tous nés à Branoux, trois parviennent à l'âge adulte.

Au cours de sa vie, Daniel a passé quelques actes et construit la maison familiale, comme nous le montre la consultation de la matrice cadastrale⁵⁹.

AUGMENTATIONS.											
NOMS ET PRÉNOMS des PROPRIÉTAIRES.	INDI- CATEUR du folio de la matrice cada- strale.	SECTION.	N. os du plan.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE.	CLASSE.	REVENU.	CAUSE des AUGMENTATIONS.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PROPRIÉTÉS BÂTIMES		
									ÉPOQUE A LAQUELLE LES NOUVELLES CONTENANCES	ont été achevées.	deviendront imposables.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	
Tribe Pierre	838	C	304	9	"	"	1/2	Construction nouvelle	1861.	1864.	1864.

AD30 – 3 P 3400 matrice cadastrale

TRIBES Pierre, folio 235 de la matrice, sur la parcelle section C numéro 204 a une maison de classe 5 de revenu 5, l'augmentation est une construction nouvelle achevée en 1861 qui deviendra imposable en 1864.

La parcelle 204 sur de la section C est effectivement au lieu dit Mas Nadal sur le plan ci-dessous



AD30 – 3PFI 48-7 section C2 -1811

Daniel acquiert auprès de Mélanie LAVAL, sa tante, des terres et une maison sises à Branoux par acte⁶⁰ du 29 août 1874 de Me Cavalier, notaire en résidence à Alès. Le paiement s'effectue en rente viagère payée trimestriellement et dont le capital est évalué à 1 200 francs.

Puis, il acquiert auprès de la veuve et des enfants de son oncle David LAVAL, une maison et des terres sises à Branoux par acte⁶¹ du 23 novembre 1874 de Me Casimir Célestin Second, notaire en résidence à La Grand Combe pour un montant de 2 700 francs.

Le 11 mars 1892⁶², Daniel TRIBES décède à l'âge de soixante quatre ans à Branoux.

Sa femme Rosalie Madelaine lui survit trente sept ans, elle décède à l'âge de quatre vingt huit ans le 24 juillet 1929.

b. Louis Auguste

Louis Auguste est le deuxième enfant de Pierre et Marie.

Hormis son acte de naissance, je ne l'ai pas trouvé dans les actes de mariage et de décès de Branoux, il apparaît seulement lors du recensement de 1836, il a sept ans.

Ainsi, j'ai consulté la déclaration de succession de son père⁶³ décédé en 1860 : Daniel agit « tant pour lui que pour Auguste TRIBES, son frère, poseur à Trescol, commune de la Grand Combe »

Extrait de la déclaration de succession de Pierre TRIBES
AD30 – 4 Q 3 37 – succession directe n°1023

« est comparu, Daniel Tribes cultivateur au mas Nadal près Branoux, commune de Blannaves, agissant tant pour lui que pour Auguste Tribes, son frère, poseur à Trescol, commune de la Grand Combe... »

Dans son testament, Pierre TRIBES mentionne sa femme Marie, son fils aîné Daniel mais pas du tout de

Louis Auguste. Tout ceci laisse supposer une mésentente familiale, d'autant plus que sur la déclaration de succession de Marie LAVAL, Daniel est son fils unique et seul successeur.

En partant de l'hypothèse que Louis Auguste a vécu à Trescol, j'ai consulté les tables décennales de La Grand Combe entre 1860 (date de décès de son père) et 1885 (date de décès de sa mère).

Cela n'a rien donné si ce n'est quelques fausses joies. En effet, il y a quelques familles TRIBES dans cette commune créée en 1846 grâce au développement de l'exploitation minière et du chemin de fer.

J'ai souhaité consulter les tables des successions et absences mais les registres sont actuellement en restauration..

Est-il resté à Trescol ? Est-il parti travailler dans une autre région comme poseur ?

Je ne le saurai donc pas avant la fin du mémoire.

Par contre, je peux confirmer que Louis Auguste est sur la liste des conscrits⁶⁴ de la classe 1849 pour le village de Branoux.

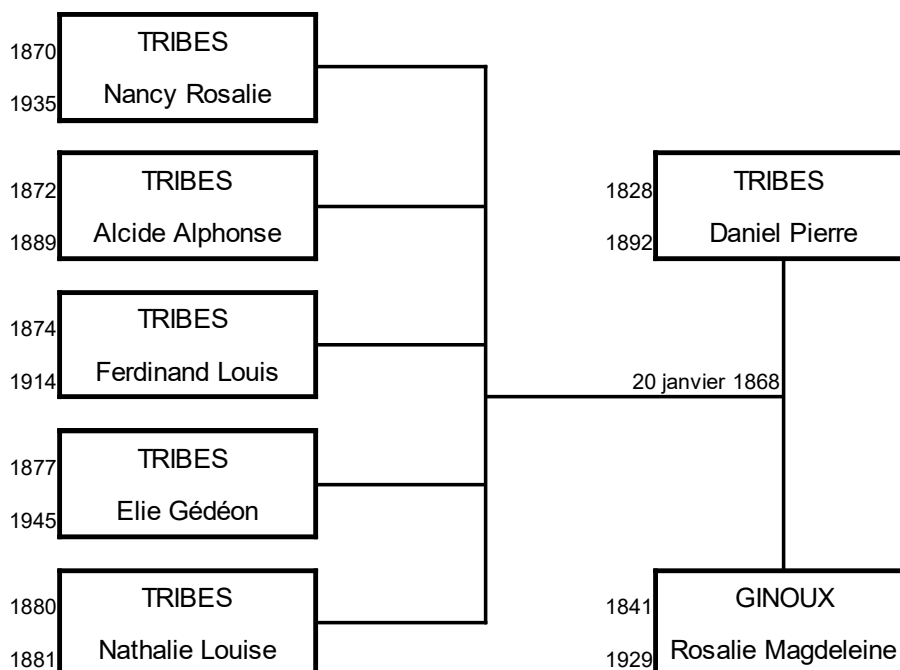
1° Tribes	Né le 19 octobre 1829		
	à Blamava		
	canton de St Martin de Valgugues		
	départ ^{mt} d'Alb		
2° Louis Auguste	résidant à — 3	Cultivateur	Blamava
	canton d — 3		
	départ ^{mt} d — 3		
3°	fil de Pierre		
	et de Laval, Marie		
	domiciliés à Blamava		

Liste du tirage au sort de la classe 1849, canton de St Martin de Valgugues
AD30 - 1 R 184 - liste du tirage au sort classe 1849

2. Les petits-enfants

Daniel TRIBES et Magdeleine GINOUX ont eu cinq enfants, trois garçons et deux filles, tous nés à Branoux, deux ne parviendront pas à l'âge adulte.

- Nancy Rosalie née le 1er janvier 1870⁶⁵,
- Alcide Alphonse né le 1er mars 1872⁶⁶ et décédé à dix sept ans le 6 décembre 1889⁶⁷,
- Ferdinand Louis né le 19 novembre 1874⁶⁸,
- Elie Gédéon né le 10 juin 1870⁶⁹,
- Nathalie Louise née le 5 juin 1880⁷⁰ et décédée le 17 janvier 1881⁷¹.



a. Nancy Rosalie

Nancy est la fille aînée de Daniel et Marie, née le 1er janvier 1870 à Branoux.

Elle se marie le 14 novembre 1890⁷² sans contrat avec Eliacin PELAT, né le 18 mars 1862 à Branoux⁷³. J'ai recensé deux enfants, les actes sont sur microfiches et je n'ai pas pu les consulter tous.

Elle décède en 1935.

b. Ferdinand Louis

Ferdinand est le troisième enfant de Daniel et Rosalie, il est né 19 novembre 1874.

Après le décès de son grand frère Alcide en 1889, il devient le fils aîné du couple.

Le 11 octobre 1902⁷⁴, Ferdinand se marie avec Melvina JOUANEN, née le 2 mai 1880 à St Germain de Calberte, village lozérien voisin. Ils ont quatre enfants.

Il décède à Branoux le 20 mai 1914 (date mentionnée sur la fiche matricule)

Ferdinand Louis appartient à la classe 1894. La consultation de la fiche⁷⁵ de son registre matricule nous indique qu'il porte le matricule 1773 et qu'il a été dispensé de service car « aîné de veuve ».

Nom : Tribes		Numéro matricule du recrutement : 1773
Prénoms : Ferdinand Louis Surnom :		Classe de mobilisation : 1894
ÉTAT CIVIL. Né le 29 Novembre 1874 , à Branoux , canton de La G.^e Combe , département de Gard , résidant à Branoux , canton de La G.^e Combe , département de Gard , profession de Propriétaire , fils de feu Daniel et de Rosalie , domiciliés à Branoux , canton de La G.^e Combe , département de Gard .		SIGNALEMENT. Cheveux et , sourcils chat. long , yeux châtains , front modéré , nez petit , bouche modérée , menton ronde , visage ovale . Taille : 1 m. 57 cent. Taille rectifiée : 1 m. 57 cent. MARQUES PARTICULIÈRES :
N° 26 de tirage dans le canton de La G.^e Combe .		Degré d'instruction : générale (1) 3 , militaire (2) Exercé .
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.) Dispense art 21 « Clair de vue »		Dans l'armée active. 159^e Rég^t d'Infanterie . (3)

Extrait de la fiche matricule de Ferdinand Tribes – classe 1894
AD 30 – 1 R 813

c. **Elie Gédéon**

Elie est le dernier fils de Daniel et Rosalie, il est né le 10 juin 1877 à Branoux. Le 8 octobre 1904⁷⁶, il se marie avec Elise Virginie LAYRE. Ils auront deux enfants. Il décède en 1945.

Elie Gédéon appartient à la classe 1897. La consultation de la fiche⁷⁷ de son registre matricule nous indique qu'il porte le matricule 1343 et qu'il « bon » pour le service.

Nom : Tribes		Numéro matricule du recrutement : 1343
Prénoms : Gédéon Elie Surnom : FM		Classe de mobilisation : 1897
ÉTAT CIVIL. Né le 10 Juin 1877 , à Branoux , canton de Grand'Combe , département de Gard , résidant à Branoux , canton de Grand'Combe , département de Gard , profession de cultivateur , fils de feu Pierre Daniel et de Rosalie Ginoux , domiciliés à Branoux , canton de Grand'Combe , département de Gard .		SIGNALEMENT. Cheveux et , sourcils noirs , yeux châtains , front étroit , nez petit , bouche petite , menton ronde , visage ovale . Taille : 1 m. 58 cent. Taille rectifiée : 1 m. 58 cent. MARQUES PARTICULIÈRES :
N° 87 de tirage dans le canton de la Grand'Combe .		Degré d'instruction : générale (1) 3 , militaire (2) exercé .
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses.) Bon		5^e Bon^s de châtains à pied

Extrait de la fiche matricule de Elie Tribes – classe 1897
AD 30 – 1 R 848

La case « détail » de la fiche nous renseigne sur les services, les blessures et les citations de Elie. Il a été blessé deux fois le 30 juin 1916 et le 30 novembre 1916 dont il gardera des séquelles. La fiche précise une « perte presque complète et non définitive de la vision de l'œil droit, suite de plaie du globe oculaire ». La fiche nous apprend qu'il est décoré de la Croix de Guerre suite aux citations dont il a fait l'objet.

Réformé temp^t N^o 1 - 28 % par la c^o
de Réforme de c^omes du 28-12-1918 pour
"Perte presque complète et non définitive de la vision
de l'œil droit, suite de plaie du globe oculaire"

droite par E.O. (1) Blessé le 30-9^{bre} 1916 à la cote 304 plaie à l'œil droit par éclat
de torpille (2) Citations % de 261^e rég^t d'Inf^o 9^e 140 du 15 Avril 1917 "Bon Caporal
énergique et dévoué sur le front depuis le début de la campagne - Cité % du
H^e rég^t du génie N^o 18 du 26-8-1917 "Très bon Caporal donnant pleine satisfaction
dans ses fonctions de chef de chantier aux Min^o - Croix de guerre"

Extraits de la fiche matricule de Elie Tribes - classe 1897
AD 30 - 1 R 848

3. Les arrières petits-enfants

a. les enfants Nancy Rosalie

Après leur mariage, Nancy et Eliacin ont eu deux filles : Marcelle Elia⁷⁸ née le 14 février 1892 et Germaine Jeanne⁷⁹ née le 28 juin 1896.

b. les enfants de Ferdinand Louis

Ferdinand et Melvina ont trois garçons et une fille : Fernand Calixte né en 1903, Ida Rosalie née en 1908 et les frères jumeaux Marcel Georges et Marceau nés en 1909 .

c. les enfants de Elie Gédéon

Elie et Elise ont deux garçons : Daniel Elie⁸⁰ né le 18 août 1905 et Marcel Gaston⁸¹ né le 23 août 1912 (mon point de départ).

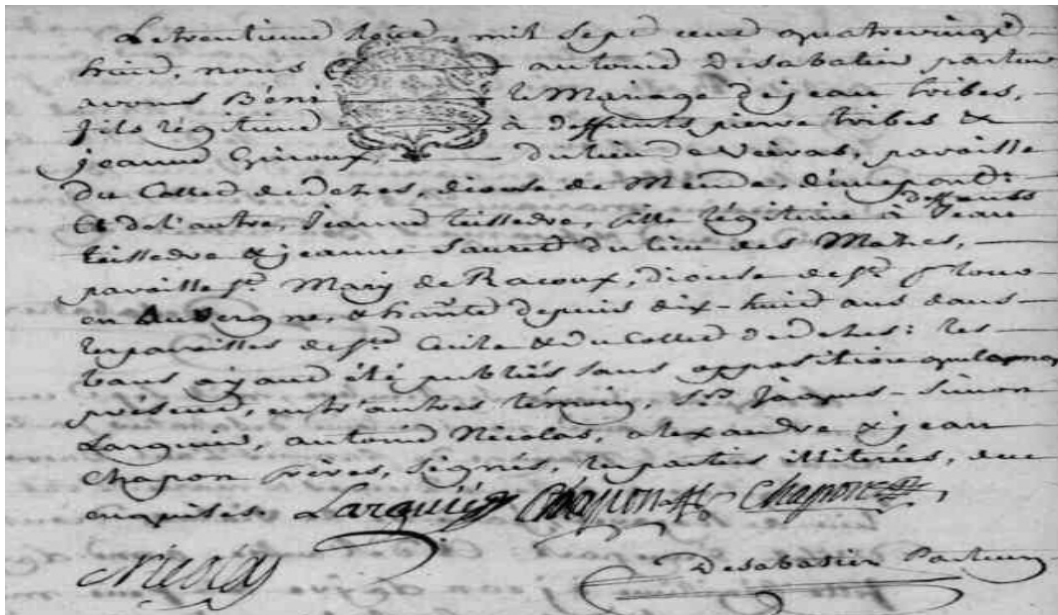
Chapitre 4 :

Leur ascendance

1. Leurs parents (génération 1)

a. Le couple des parents : Jean et Jeanne

Le mariage⁸² est célébré le 30 août 1788 par le pasteur de Sabatier, le couple a déjà 2 enfants au moins. En 1787, Louis XVI signe l'édit de Tolérance, les protestants peuvent officialiser et légitimer leurs mariages et leurs enfants, néanmoins, cette réhabilitation devait se faire devant le juge royal, j'ai trouvé une déclaration mais qui concernait un cousin TRIBES.



Acte de mariage du 30 août 1788
AD48 – EDT 194 GG 10 (1787-1792) p41/136

« Le trentième août mil sept cent quatre vingt huit, nous antoine Desabatier, pasteur avons béni le mariage de Jean Tribes, fils légitime à déffunts pierre tribes et jeanne ginoux du lieu de veiras, paroisse du collet de dèze, diocèse de Mende, d'une part et de l'autre jeanne teissedre, fille légitime à jean teissedre et jeanne sauret du lieu des Mazes, paroisse St Mary de Racoux, diocèse de St Flour en Auvergne, et h[abit]ante depuis dix huit ans dans la paroisse de Ste Cécile et du Collet de Dèze, les bans ayant été publiés, sans opposition quelconque, présents entr'autres témoins S[ieu]rs jacques simon larguier, antoine nicolas,

b. Jean, le père de Pierre

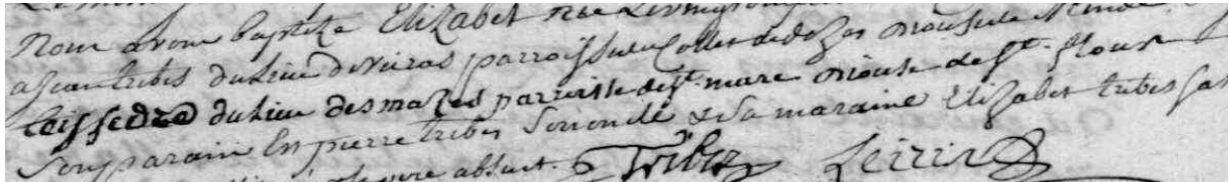
Le père de Pierre s'appelle Jean TRIBES, il est né au Collet de Dèze le 23 février 1747 et baptisé⁸³ le 2 mars 1747 par le pasteur de Sabatier.

Sa veuve déclare son décès⁸⁴ le 13 germinal de l'an II en précisant qu'il s'est éteint le 9 mars 1793.

Les frères et sœurs de Jean sont donnés au 2.b de ce chapitre.

c. Jeanne, la mère de Pierre

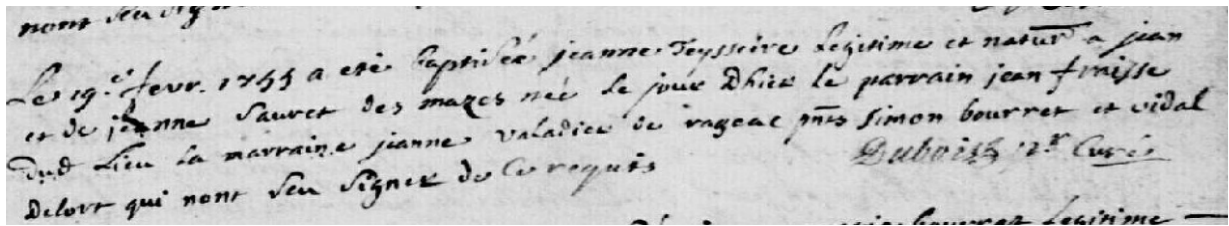
La mère s'appelle Jeanne TEISSEDRE, selon l'acte de mariage, elle est née dans la paroisse de St Mary Racoux en Auvergne. St Mary⁸⁵ a évangélisé le sud de l'Auvergne au III^e ou Vie siècle, il y a quelques églises s'appelant St Mary mais pas de paroisse St Mary Racoux. Sur le site des Archives Départementales du Cantal, je regarde les baptêmes de la commune de St Mary-le-Plain sans succès, j'essaie de trouver les paroisses dépendant du diocèse de St Flour qui pourraient s'appeler St Mary ou Ste Marie ou Racoux ou les deux, toujours sans succès. Je prends alors le temps de relire les actes de naissance des enfants et sur l'acte de baptême de sa fille Élisabeth, je lis paroisse de St Marc, diocèse de St Flour



Extrait de l'acte de naissance de Elisabeth du 22 décembre 1782
AD48 – EDT 194 GG 9 (1775-1787) p216/320

« ... à Jean Tribes du lieu de Verzas, paroisse du Collet de Dèzes, diocèse de Mende...
Teissedre du lieu des Mazes, paroisse de St Marc diocèse de St Flour...
son parain en Pierre Tribes son oncle et sa marraine Elisabeth Tribes sa.... »

La commune de St Marc existe dans le Cantal, je consulte les registres d'état civil et je trouve l'acte de naissance⁸⁶ de Jeanne TEISSEDRE.



Extrait de l'acte de naissance de Jeanne Teissedre du 18 février 1755
AD15 – 5Mi 368/4-b BMS(1706-1792) p78/285

« le 19^e fevr. 1755 a été baptisée Jeanne Teysière légitime et nature[el] à Jean
et de Jeanne Sauret des mazes née le jour d'hier le parraien Jean fraisse
dud[it] lieu, la marraine Jeanne valadier de rageac pres[ent] Simon bourrte et vidal
delort qui nont seu signer de ce requis »

Ainsi, je peux connaître sa famille, ses parents sont Jean TEISSEDRE et Jeanne SAURET, ils se sont mariés⁸⁷ le 14 mai 1753 à St Marc et ont eu 5 enfants. Jeanne TEISSEDRE a donc une sœur et trois frères :

- Elisabeth⁸⁸ née le 9 avril 1757
- Bernard⁸⁹ né le 29 avril 1760
- Jean⁹⁰ né le 31 août 1763
décédé⁹¹ le 2 mai 1766
- Jean⁹² né le 8 avril 1766.

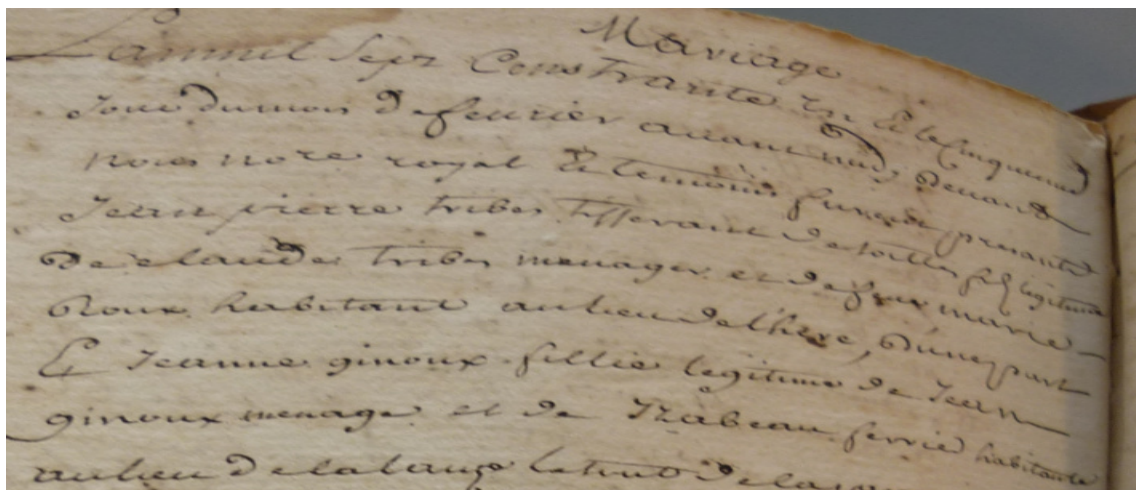
Les dates de naissance de ses parents ne sont pas connus mais sa mère Jeanne a été enterrée le 4 octobre 1766⁹³ à 36 ans, son père lui survit jusqu'au 14 mai 1785⁹⁴.

Les raisons pour laquelle Jeanne est parti du Cantal pour vivre au Collet de Dèze ne sont pas connues, d'après les dates, elle a quitté St Marc peu après le décès de sa mère.

2. Les aïeuls (génération 2)

a. le couple des aïeuls : Jean Pierre et Jeanne

Je n'ai pas trouvé d'acte de mariage, mais un contrat de mariage⁹⁵ du 5 février 1731 aux minutes de Me Garnier, notaire en résidence au Collet de Déze.



Extrait du contrat de mariage du 5 février 1731 entre Jean pierre Tribes et Jeanne Ginoux
AD48 – 3E 4505

« Mariage

L'an mil sept cens trente un et le cinquième
jour du mois de février avons devant
nous no[tai]re royal et témoins furent présents
Jean pierre tribes tisseran de toilles fils legitime
de claudes tribes ménager et de feu marie
rous habitant au lieu de l'here d'une part
et Jeanne ginoux, fille legitime de Jean
ginoux ménager et de izabeau février, habitant
au lieu de la lauze...»

Le contrat prévoit que Jeanne GINOUX reçoit en donation de ses parents la somme de deux cents cinquante livres dont une partie en nature.

b. L'aïeul Jean Pierre

Jean Pierre TRIBES est né au Collet de Dèze le 19 août 1707, il a été baptisé⁹⁶ dans la paroisse catholique le 28 août 1707. Je n'ai pas trouvé de déclaration de décès.

Par contre, j'ai trouvé aux minutes de Me Arbousset, notaire en résidence au Collet, le testament⁹⁷ de Jean Pierre TRIBES en date du 29 août 1759.

Il mentionne ses quatre enfants : Jean, Pierre, Estienne et Isabeau.

Jean, au 1.b de ce chapitre a 2 frères et 1 sœur :

- Pierre est le parrain du Susane et de Jeanne, les deux enfants de Jean et de Jeanne TEISSEDRE, je n'ai pas trouvé ses actes de naissance et de décès mais le pasteur Gabriac a célébré le 5 janvier 1764 son mariage⁹⁸ avec avec Marie MARTIN
- Élisabeth est la marraine de Élisabeth et de de Jean, les deux enfants de Jean et de Jeanne TEISSEDRE. Elle est née le 31 décembre 1736⁹⁹, elle s'est mariée¹⁰⁰ avec Jacques MARTEL le 17 mars 1778 et elle est décédée¹⁰¹ le 11 messidor de l'an XII.
- Estienne est mentionné dans le testament de son père en 1759, je n'ai pas trouvé ses actes de

naissance et de décès.

c. *L'aïeule Jeanne*

Jeanne GINOUX est née¹⁰² le 17 juillet 1708, elle est la fille légitime de Jean GINOUX et de Isabeau FERRIER qui se sont mariés¹⁰³ le 1er février 1706 au Collet de Dèze. Jeanne a deux frères et deux soeurs :

- Etienne né¹⁰⁴ le 13 février 1707, marié par le pasteur Roux le 14 avril 1743 avec Jeanne BENOIT
- Jean né¹⁰⁵ le 10 avril 1714 et décédé le 14 mai 1724¹⁰⁶
- Issabeau née¹⁰⁷ le 25 mars 1718, mariée le 22 août 1742 avec Etienne GIRARD
- Suzanne née¹⁰⁸ le 2 janvier 1723, mariée par le pasteur Roux le 7 juin 1746 avec Jean FERRIER

Je n'ai pas trouvé l'acte de décès de Jeanne GINOUX mais elle est défunte sur l'acte de mariage de sa fille en 1731.

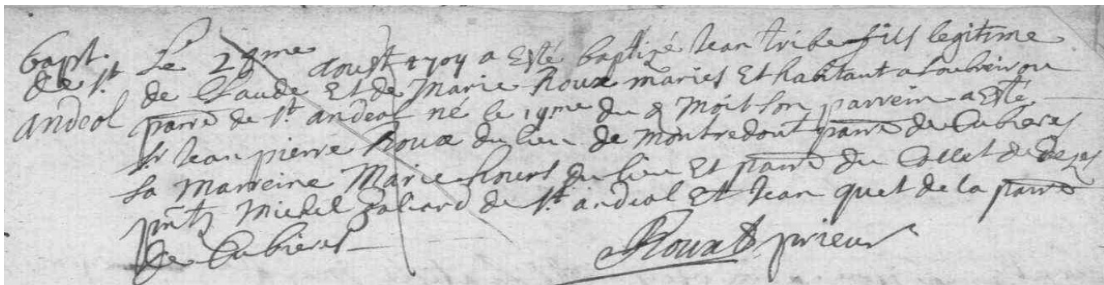
3. *Les bisaïeuls (génération 3)*

a. *le couple des bisaïeuls TRIBES*

Le contrat de mariage du 5 février 1731 de Jean Pierre TRIBES et de Jeanne GINOUX nous renseigne sur ses parents. Son père s'appelle Claude TRIBES, sa mère Marie ROUX, ce qui me confirme le nom des parents.

Dans les registres paroissiaux du Collet de Dèze, j'ai noté trois actes de naissance :

- Jean né le 19 août 1707, baptisé le 28 août 1707. Il est fait observé que l'acte est barré, le registre mentionne de nombreux actes avec des militaires, la région est en pleine période de la guerre des Camisards.

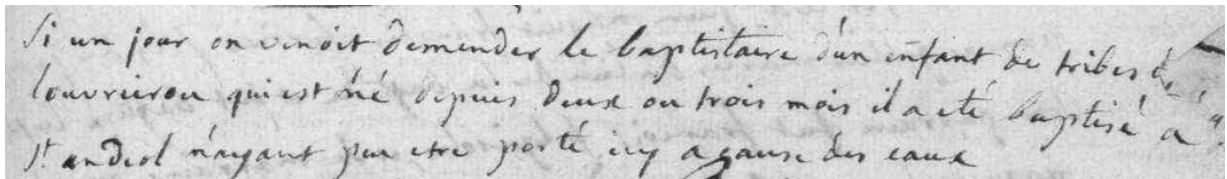


Acte de naissance de Jean TRIBES
AD48 EDT 051 GG 4 (1705-1711) p14/38

« Le 28me aoust 1704 a été baptisé Jean Tribes fils légitime de Claude et de Marie Roux mariés et habitant a Souberon par[ois]se de St Andéol né le 19me dud[it] mois, son parrain a été S[ieu]r Jean Pierre Roux du lieu de Montredont sa marreine Marie Hours du lieu et par[ois]se Du Collet de Dèze p[rese]nts Michel de St Andéol et Jean quet de la par[ois]se de Cab...»

- Marie née¹⁰⁹ le 18 avril 1706, baptisée le 29 avril 1706
son parrain est Jacques Arnal
sa marraine est Marie Martin

- un enfant TRIBES sans autre information
les inondations dues aux épisodes cévenols sont courantes au Collet de Dèze et l'église souvent inondée,
les actes de la paroisse de St Andéol de Clerguemont consultables ne sont pas antérieurs à 1777.



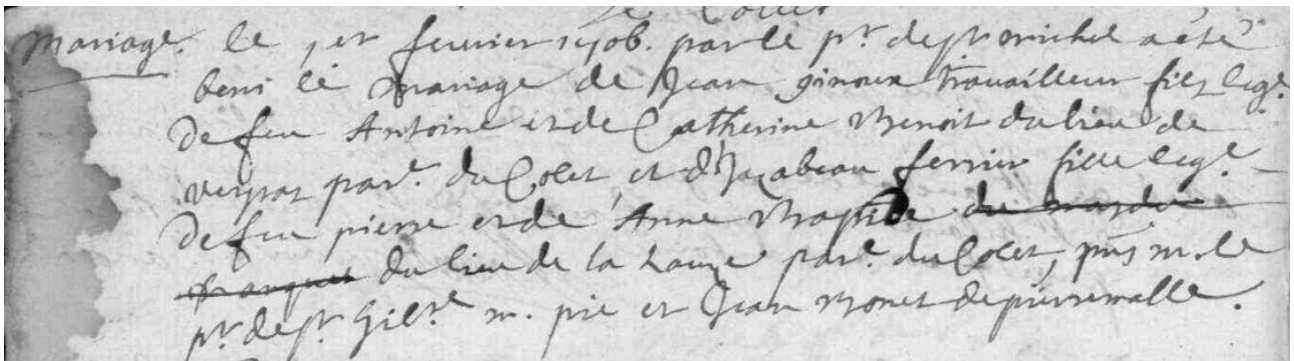
Acte de naissance d'un enfant TRIBES
AD48 EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p81/83

« Si un jour on venait demander le baptistaire d'un enfant de tribes de louvreiron qui est né depuis deux ou trois mois, il a été baptisé à St Andéol n'ayant pu être porté icy à cause des eaux... »

De Claude TRIBES ou Marie ROUX, je n'ai pas trouvé d'actes les concernant avant la fin du mémoire. Il faut préciser qu'ils ont vécu juste après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et la guerre des Camisards est très récente (1702-1704), voire active en regard du nombre d'actes dans les registres mentionnant des militaires des troupes royales en résidence au Collet de Dèze.

b. le couple des bisaielles GINOUX

Jean GINOUX et Isabeau FERRIER se sont mariés le 1er février 1706 au Collet de Dèze



Acte de mariage de Jean Ginoux et Isabeau Ferrier
AD48 EDT 051 GG 4 BMS (1705-1711) p4/38

« le 1er février 1706 par le a été béni le mariage de Jean Ginoux, travailleur, fils leg[itime] de feu Antoine et de Catherine Benoit du lieu de veyras par[ois]se du Colet et d'Isabeau Ferrier, file leg[itime] de feu Pierre et de Anne Bastide du lieu de la lauze par[ois]se du Colet, p[re]s m. le »

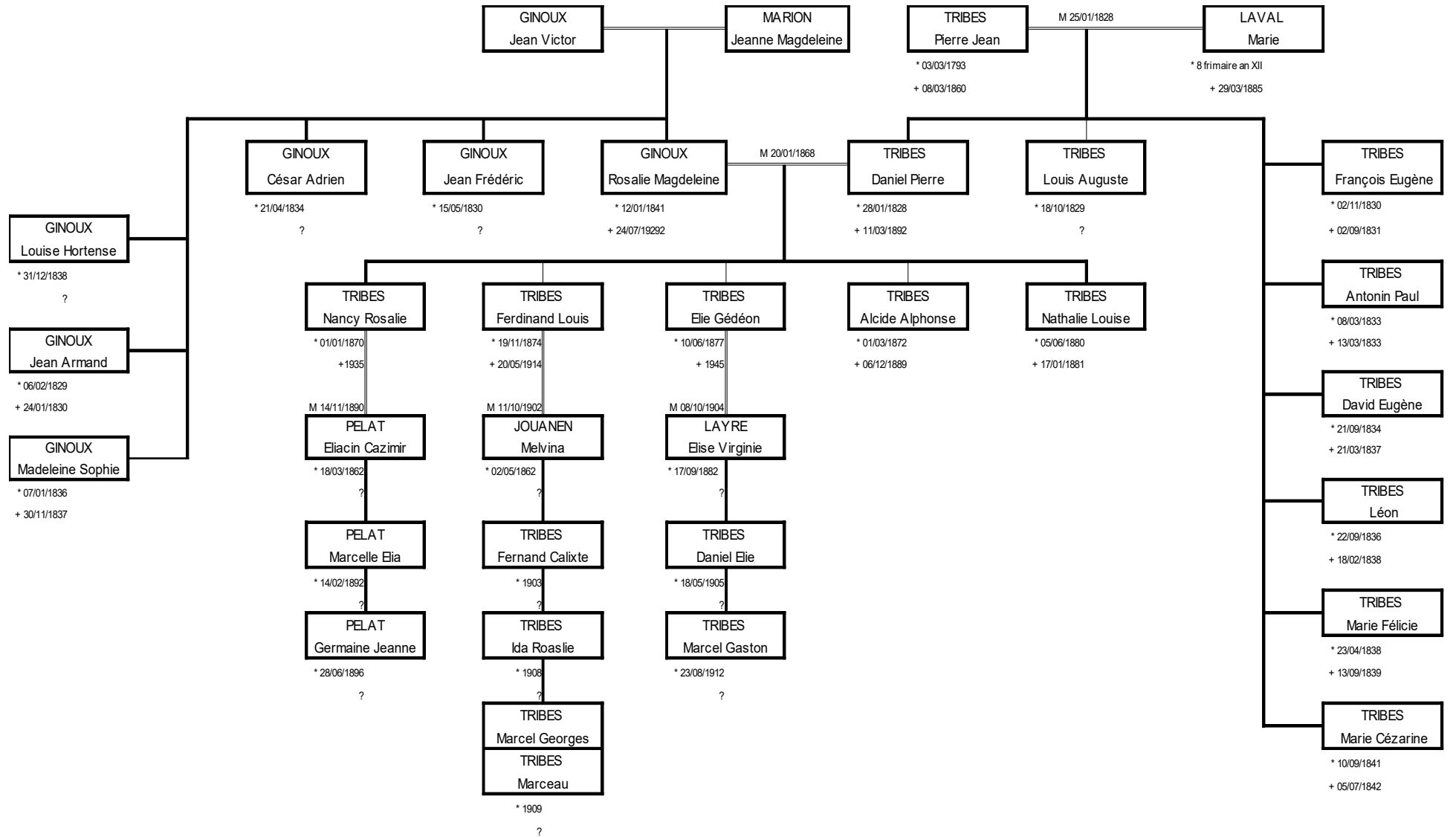
Les parents de Jean GINOUX sont Antoine GINOUX et Catherine BENOIT et les parents de Isabeau FERRIER sont Pierre FERRIER et Anne BASTIDE.

Le couple Jean GINOUX et Isabeau FERRIER a eu quatre enfants en plus de Jeanne :

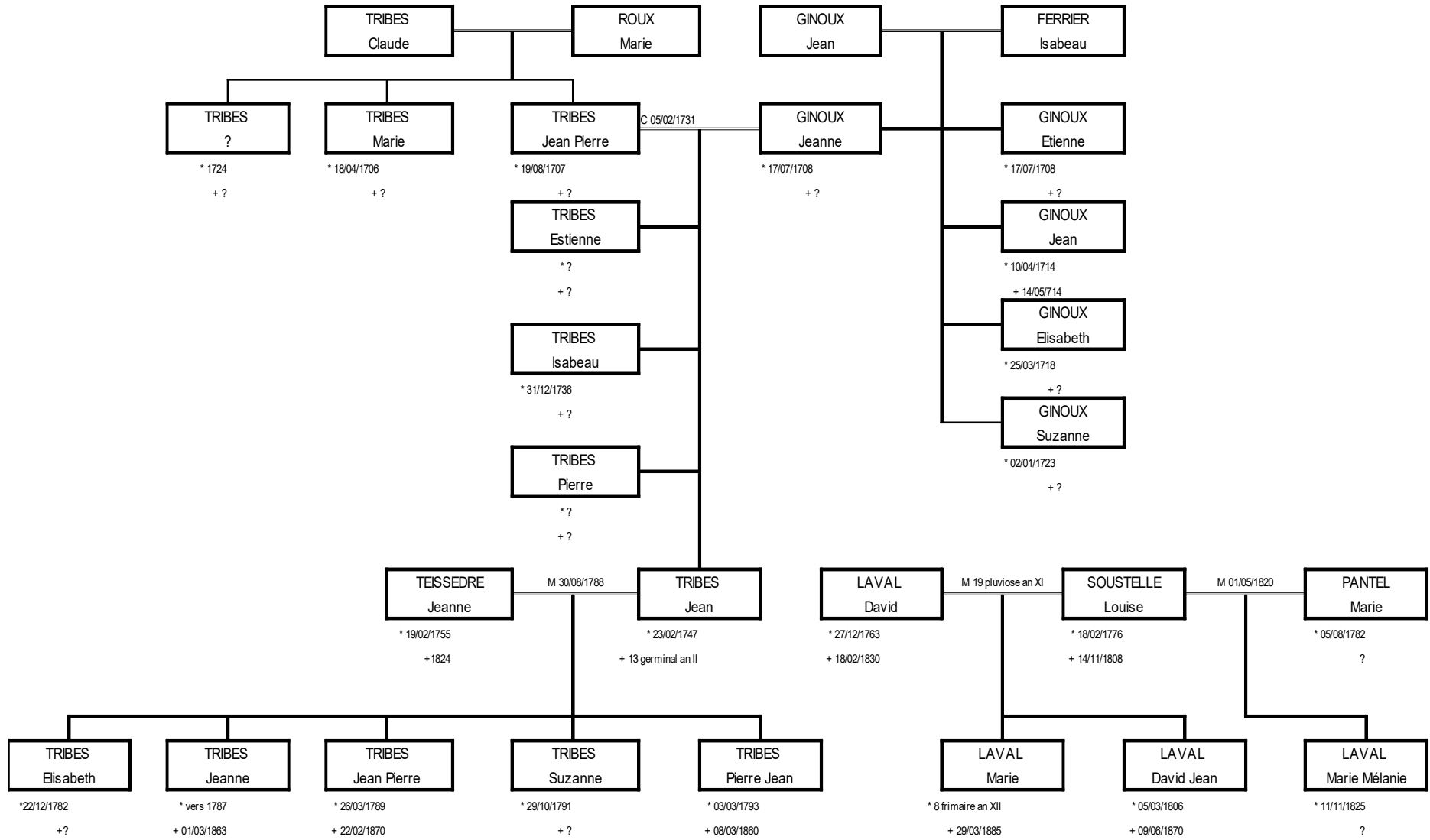
- Etienne né le 5 février 1707, baptisé¹¹⁰ le 13 février 1707,
- Jean né le 10 avril 1714, baptisé¹¹¹ le 15 avril 1714, décédé¹¹² le 14 avril 1724
- Élisabeth née le 25 mars 1718, baptisée¹¹³ le 27 mars 1718,
- Suzanne née le 2 janvier 1723, baptisée¹¹⁴ le 10 janvier 1723

Arbres généalogiques

Arbre descendant



Arbre ascendant



Annexes

LA GUERRE DES CÉVENNES AU COLLET DE DÈZE

Le Collet de Dèze a été marqué par la guerre des Camisards ou guerre des Cévennes (1702-1710) puis par les troubles révolutionnaires (1789-1799) dans le département.

Les Cévennes sont majoritairement protestantes. La révocation de l'Édit de Nantes en 1685 par Louis XIV entraîne la destruction des temples protestants et l'exil des pasteurs. Des laïcs prennent la relève, ils assurent la prédication dans des assemblées clandestines, ce sont les assemblées du Désert. Face à une répression impitoyable, ceux-ci appellent à la révolte. La guerre proprement dite, ne dure que deux ans (1702-1704) mais elle mobilise deux maréchaux de France et 25 000 soldats.

La violence est extrême tant du côté des Camisards que de celui des troupes royales qui vont jusqu'à brûler des villages entiers. Le pays est mis à feu et à sang. Cette guérilla a une visée essentiellement religieuse : rétablir la liberté de culte.

Les Camisards font subir quelques défaites aux troupes royales. Leurs chefs les plus prestigieux sont Rolland et Jean Cavalier.

En mai 1704, après une défaite, Jean Cavalier accepte de négocier avec le maréchal de Villars. Il se rend et peut quitter la France. Parmi les autres chefs camisards certains sont tués, d'autres se rendent. Ils négocient avec le maréchal de Villars en ordre dispersé. Des tentatives pour relancer l'insurrection ont lieu jusqu'en 1710. Elles échouent toutes. (source : www.museeprotessant.org)

Louis XVI signe l'édit de Tolérance le 7 novembre 1787, les non catholiques du royaume de France bénéficient de l'état civil : naissance, mariage, décès et donnent le droit d'hériter sans devoir se convertir au catholicisme.

Durant la période comprise entre 1685 et 1787, il existe des registres clandestins tenus par des pasteurs itinérants, ceux-ci nous sont parvenus de manière lacunaire, les recherches généalogiques sont ainsi aléatoires en fonction des régions ou des pasteurs.

Cependant, il est possible de trouver des baptêmes d'enfants protestants dans les registres paroissiaux catholiques

Bien qu'à partir de 1736, les décès des protestants doivent être déclarés devant un juge royal, il n'est pas aisé de retracer l'histoire d'une famille protestante pendant le Désert.

LE COMBAT DE CHAMP-DOMERGUE

11 septembre 1702



Bibliographie

Sources :

- archives départementales du Gard AD30 :

5 E 2025 Naissances an X-1812
5 E 2027 Décès an XI-1812
5 E 2031 Naissances 1823-1832
5 E 2032 Mariages et publications de mariages 1823-1832
5 E 2033 Décès 1823-1832
5 E 2034 Naissances Décès 1833-1842
5 E 2152 Naissances Mariages Décès 1853-1862
5 E 2153 Naissances Mariages Décès 1863-1872
5 E 2154 Naissances Mariages Décès 1873-1882
5 E 3073 Baptêmes Mariages Sépultures 1793-an XI
5 E 6444 Naissances Mariages Décès 1883-1892
5 E 7122 Naissances Mariages Décès 1893-1902
5 E 7397 Naissances Mariages Décès 1903-1912

6 M 200 1836 recensement de Blannaves

1 M 1046 attributions des distinctions honorifiques
1 R 813 liste du recensement militaire classe 1894
1 R 848 liste du recensement militaire classe 1897

40 Q 2 121 registres des formalités de mutation, bureau d'Alès
40 Q 2 513 registres des formalités de mutation, bureau d'Alès
40 Q 2 518 registres des formalités de mutation, bureau d'Alès
40 Q 4 150 table alphabétique des mutations, bureau d'Alès
40 Q 5 81 table alphabétique des mutations, bureau d'Alès
4 Q 9 10 table alphabétique des successions et absences 1860-1862
15 Q 3 37 registre des mutations par décès, bureau d'Alès
15 Q 3 4 registre des mutations par décès, bureau de La Grand Combe 1883-1887

3 P 3400 matrice cadastrale 1827-1831

2 E 29 art 137 notaire Me Chapon à La Grand Combe 1854

- archives départementales de la Lozère AD48 :

EDT 051 E 1 Naissances 1793-1800
EDT 051 E 3 Naissances Mariages Décès 1813-1822
EDT 051 E 4 Naissances Mariages Décès 1823-1832
EDT 051 E 5 Naissances Mariages Décès 1839-1842
EDT 051 E 5 Décès 1837
EDT 051 E 5 Naissances Mariages Décès 1838
EDT 051 E 5 Naissances Mariages Décès 1833-1836
EDT 051 E 8 Naissances Mariages Décès 1787-1792
EDT 051 E 8 Naissances Mariages Décès 1863-1872
EDT 051 GG 1 Naissances Mariages Décès 1707-1725
EDT 051 GG 4 Naissances Mariages Décès 1705-1711

EDT 173GG 4 1764-1766

EDT 194 E 9 Naissances Mariages Décès 1820
EDT 194 GG 9 Baptêmes Mariage 1775-1787
EDT 194 GG 10 Baptêmes Mariage 1747-1750
EDT 194 GG 10 Baptêmes Mariage 1787-1792
4E 051/2 Décès 1793-1794
4E 051/4 Naissances Mariages Décès 1809-1811

3 E 10514 minutes Me Guerin
3 E 4505 minutes Me Garnier
3 E 4516 minutes Me Arbousset

- archives départementales du Cantal AD15 :

5Mi 368/4-b Baptêmes Mariages Sépultures 1706-1792

1 Marcel TRIBES né le 23/08/1912 à Branoux
2 Source <https://monumentum.fr/eglise-saint-pierre-blannaves-pa00103027.html>
3 AD48 - EDT 194 GG 10 BM (1787-1792) p 41/136
4 AD30 - 5 E 2032 M (1823-1832) p 101 et 102/132
5 AD48 - EDT 051 E1 N (1793-1800) p 29 et 30/143
6 AD30 - 1 M 1046
7 SHD / GR 21 YC 448 p 70/346 site mémoire des Hommes
8 SHD / GR 21 YC 417 p 70/346 site mémoire des Hommes
9 AD30 - 3 P 3400
10 AD30 - 40 Q 4 150 p7 /108
11 AD30 - 40 Q 5 81
12 AD30 - 40 Q 2 121
13 AD30 - 5 E 2152 NMD (1853-1862) p 225/256
14 AD30 - 4 Q 9 10
15 AD30 - 15 Q 3 37 n° 1023
16 AD30 - 2 E 29 article 137
17 AD30 - 5 E 2025 N (an X-1812) p 14/115
18 AD30 - 5 E 6444 NMD 1883-1892 p 196/253
19 AD30 - 15 Q 3 4 n°70
20 AD30 - 6 M 200 1836 Blannaves p11/21
21 AD48 - EDT 194 GG 9 BM (1775-1787) p 216/320
22 AD48 - 4E 051/4 NMD (1809-1811) p 34/131
23 AD48 - EDT 051 E 8 NMD (1787-1792) p 55/136
24 AD48 - EDT 194 GG 10 BM (1775-1787) p 216/320
25 AD48 - EDT 051 E 3 NMD (1813-1822) p 60/500
26 AD48 - EDT 051 E 8 NMD (1863-1872) p 321/446
27 AD48 - EDT 194 GG 10 BM (1787-1792) p 113/136
28 AD30 - 5 E 3073 BMS (1793-XI) p 98/143
29 AD30 - 5 E 2027 D (XI-1812) p 32/65
30 AD48 - EDT 194 E 9 NMD 1820 p 19/81
31 AD30 - 5 E 2025 N (an X-1812) p 40/115
32 AD30 - 5 E 2031 N (1823-1832) p 24/111
33 AD30 - 40 Q 2 5 13 volume 513 article 93
34 AD30 - 5 E 2031 N (1823-1832) p 53/111
35 AD30 - 5 E 2031 N (1823-1832) p 63/111
36 AD30 - 5 E 2031 N (1823-1832) p 77 et 78/111
37 AD30 - 5 E 2033 D (1823-1832) p 71/88
38 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 5/187
39 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 106/187
40 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 21/187
41 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 134/187
42 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 39/187
43 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 141/187
44 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 51/187
45 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 151/187
46 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 82/187
47 AD30 - 5 E 2034 ND (1833-1842) p 172/187
48 AD48 - EDT 051 E 8 NMD (1863-1872) p 232/446
49 AD48 - EDT 051 E 5 NMD (1839-1842) p 95/185
50 AD48 - 3 E 10514
51 AD48 - EDT 051 E 4 NMD (1823-1832) p 292/466
52 AD48 - EDT 051 E 4 NMD (1823-1832) p 353/466
53 AD48 - EDT 051 E 5 NMD (1833-1836) p 5/166
54 AD48 - EDT 051 E 5 NMD (1833-1836) p 6/166
55 AD48 - EDT 051 E 5 NMD (1833-1836) p 57/166
56 AD48 - EDT 051 E 5 NMD (1833-1836) p 134/166
57 AD48 - EDT 051 E 5 D 1837 p 11/15
58 AD48 - EDT 051 E 5 NMD 1838 p 32/34
59 AD30 - 3 P 3400
60 AD30 - 40 Q 2 513 article 93
61 AD30 - 40 Q 2 518 article 31
62 AD30 - 5 E 6444 NMD (1883-1892) p 248/253
63 AD30 - 15 Q 3 37 n° 1023
64 AD30 - 1 R 184
65 AD30 - 5 E 2153 NMD (1863-1872)
66 AD30 - 5 E 2153 NMD (1863-1872)
67 AD30 - 5 E 6444 NMD (1883-1892) p 228/253
68 AD30 - 5 E 2154 NMD (1873-1882)
69 AD30 - 5 E 2154 NMD (1873-1882)
70 AD30 - 5 E 2154 NMD (1873-1882)
71 AD30 - 5 E 2154 NMD (1873-1882)
72 AD30 - 5 E 6444 NMD (1883-1892) p 160/253
73 AD30 - 5 E 2152 NMD (1853-1862) p 82/256
74 Mention marginale sur acte de naissance
75 AD30 - 1 R 813
76 Mention marginale sur acte de naissance
77 AD30 - 1 R 848

78 AD30 - 5 E 6444 NMD (1883-1892) p 95/253
79 AD30 - 5 E 7122 NMD (1893-1902) n°25
80 AD30 - 5 E 7397 NMD (1903-1912) n°29
81 AD30 - 5 E 7397 NMD (1903-1912) n°20
82 AD48 - EDT 194 GG 10 (1787-1792) p 41/136
83 AD48 - EDT 194 GG 10 BM (1747-1750) p 3/201
84 AD48 - 4 E 051/2 D (1793-1794) p 12/24
85 www.wikipedia.org/wiki/Saint-Mary le 28 août 2020
86 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 78/285
87 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 73/285
88 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 73/285
89 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 87/285
90 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 104/285
91 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 121/285
92 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 202/285
93 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 122/285
94 AD15 - 5Mi 368/4-b BMS (1706-1792) p 238/285
95 AD48 - 3E 4505
96 AD48 - EDT 051 GG 4 BMS (1705-1711) p 14/38
97 AD48 - 3E 4516 folio 138
98 AD48 - EDT 173 GG 4 (1764-1766) p 3/116
99 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1736-1754) p 2/56
100 AD48 - EDT 194 GG 9 BM (1775-1787) p 92/320
101 AD48 - 4 E 051/3 D (1803-1804) p 10/16
102 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 10/83
103 AD48 - EDT 051 GG 4 BMS (1705-1711) p 4/38
104 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 1/83
105 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 31/83
106 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 82/83
107 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 47/83
108 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 69/83
109 AD48 - EDT 051 GG 4 BMS (1705-1711) p 51/38
110 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 1/83
111 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 31/83
112 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 82/83
113 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 47/83
114 AD48 - EDT 051 GG 1 BMS (1707-1725) p 69/83